

Année universitaire 2019 - 2020

IAE CLERMONT AUVERGNE

**DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX
REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET
A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES**

Conseil de Gestion de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera accepté dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de L'IAE Clermont Auvergne.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence	Licence Professionnelle	Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>La présence en TD de toutes les UE est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.</p> <p>En cas de retard à un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.</p> <p>A partir de la 4^{ème} absence justifiée ou non en TD dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p>	<p>L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent.</p> <p>En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une même matière pour un même semestre, l'étudiant sera déclaré défaillant dès la 3^{ème} absence et passera en seconde chance.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue programmée ou non programmée, l'étudiant est déclaré</p>	<p>L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent.</p> <p>En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une même matière pour un même semestre, l'étudiant sera déclaré défaillant dès la 3^{ème} absence et passera en seconde session.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue programmée ou non programmée, l'étudiant est déclaré</p>	

	<p>défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p> <p>Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p>	<p>défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p> <p>Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.</p> <p>En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.</p>	
--	---	---	--

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves d'évaluation continue :

La composante distingue-t-elle les absences justifiées des absences injustifiées (oui/non) : OUI

Licence	Licence Professionnelle	Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>En cas d'absence justifiée à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la</p>	<p>En cas d'absence justifiée à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence justifiée à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où</p>	<p>En cas d'absence justifiée à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence justifiée à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où</p>	

<p>première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p> <p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p>	<p>l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p> <p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p>	<p>l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p> <p>En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.</p>	
--	--	--	--

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- L'étudiant doit repasser en 2^{nde} chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- L'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{nde} chance les EC qu'il a validés.

PROJET N° 2019-06-18 – n°9

CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'IAE CLERMONT AUVERGNE
DELIBERATION PORTANT SUR

LE CONSEIL DE GOUVERNANCE EN SA SEANCE DU 18 JUIN 2019,

APRES en avoir délibéré,

- Approbation du PV du Conseil de Gouvernance du 2 avril 2019
Approuvé à l'unanimité
- Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)
Licence Gestion
Licence Professionnelle :
 - Assurance Banque Finance : Chargé de clientèle
 - Ressources Humaines : Assistant
 - Métiers de la Gestion et la Comptabilité
 - Commerce & Distribution « Management du point de vente »
 - Management des Activités commerciales
 - Management des PME PMI
 - Gestion de Production et Logistique intégrée**Master :**
 - Comptabilité Contrôle Audit
 - Finance
 - Marketing, Vente
 - Gestion Ressources Humaines
 - Gestion de Production, Logistique, Achats
 - Management Stratégique**Approuvé à l'unanimité**
- Maquettes d'enseignement :
 - Compétences Licence Générale : Ecriture de la maquette en blocs de compétences
 - Master 2 DCIB : Modification de cours et de volume horaire
 - Master 2 MOD : Modification volume horaire
 - Master 1 Management Stratégique : Modification de maquette en lien avec le CFPB
 - Master 1 GPLA : Modification d'UE, permutation entre le S1 et le S2 et création de 2 matières
 - Master 2 IFE : Changement de nom, devient M2 IAEF et demande d'ouverture en alternance

Master MIT : Changement d'intitulé de matières
DULFG FLE : Modification de maquette
Approuvé à l'unanimité

- Tarification Formation Continue
Approuvé à l'unanimité

Delphine MEULLE-CHERVIN
Présidente du Conseil de Gouvernance



**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES CONNAISSANCES
Année universitaire 2019 - 2020**

Licence Gestion

Conseil de Gestion de l'IAE Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- Parcours 1 Comptabilité Finance
 - Semestres 1 et 2 Sandrine Espinouze sandrine.espinouze@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Stéphane Gourbeyre stephane.gourbeyre@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Sylvie Domergue sylvie.domergue@uca.fr
- Parcours 2 Management
 - Semestres 1 et 2 Sandrine Espinouze sandrine.espinouze@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Stéphane Gourbeyre stephane.gourbeyre@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Sylvie Domergue sylvie.domergue@uca.fr
- Parcours 3 Comptabilité Finance Langues Vivantes
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr
- Parcours 4 Management Langues Vivantes
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr
- Parcours 5 Business Administration
 - Semestres 1 et 2 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Fabien Roux fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Mércia Mathot mercia.mathot@uca.fr

Contact en scolarité :

- Parcours 1 Comptabilité Finance
- Parcours 2 Management
- Parcours 3 Comptabilité Finance Langues Vivantes
- Parcours 4 Management Langues Vivantes
- Parcours 5 Business Administration
 - Semestres 1 et 2 Christelle Montigné Christelle.MONTIGNE@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 Ludivine L'Helgoualch ludivine.l_helgoualch@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Pauline BESSE pauline.besse@uca.fr
 - Semestres 5 et 6 Elsa Grangette elsa.grangette@uca.fr

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS ET STAGES

Article 1. Dispositions générales

Le Portail des Licences DEG comporte quatre mentions : Droit, Économie, Gestion et AES.

Chaque mention est structurée en 3 niveaux (N1, N2 et N3) de deux semestres chacun. (Cf. Annexes). Ces semestres sont organisés en unités d'enseignement (UE) regroupées en blocs de connaissances et compétences (bloc fondamental, bloc transversal, bloc complémentaire). Une unité d'enseignement peut être composée d'une ou plusieurs matières (ou « éléments constitutifs ») (cf. Annexes).

Au niveau 1 (N1) et au niveau 2 (N2) de la licence, les UE des blocs fondamentaux et transversaux sont obligatoires. A ces niveaux (N1 et N2), il est également nécessaire de choisir au moins une UE au sein des blocs complémentaires parmi celles proposées. Au niveau 3 (N3), les étudiants font un choix de parcours.

L'inscription aux UE des blocs complémentaires (N1 et N2) ou au parcours (N3) est à faire obligatoirement en ligne (<https://inscription.uca.fr>). Au premier semestre en cas d'absence de choix, l'étudiant sera affecté d'office à l'UE du bloc complémentaire qui correspond au bloc fondamental de la mention. Au semestre suivant, en l'absence de choix, l'étudiant sera affecté automatiquement à l'UE du bloc complémentaire du semestre précédent.

L'étudiant peut changer d'UE de bloc complémentaire à chaque semestre. Une fois ce choix effectué, celui-ci est définitif pour le semestre en question.

Pour les étudiants redoublants et les étudiants « **Ajournés Admis Conditionnels** » AJAC (cf. article 9), l'inscription n'est pas automatique et est obligatoire sur le site d'inscription (<https://inscription.uca.fr>). Pour les AJAC, il est nécessaire de s'inscrire aux 2 années.

Article 2. Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD)

Article 2.1 Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) ou en travaux dirigés (TD).

Des groupes de cours magistraux peuvent être constitués aux semestres impairs (S1, S3, S5) et aux semestres pair (S2, S4, S6) pour les UE de tous les blocs.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail, les étudiants ayant obtenu le statut responsable associatif, étudiant artiste, engagement réserviste et les sportifs de haut niveau. Les demandes doivent être adressées *uniquement* à la Scolarité.

Article 2.2 Assiduité

La présence en TD de toutes les Unités d'Enseignement est obligatoire et contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

Pour les TD, à partir de la 3ème absence dans une même matière, à l'intérieur d'un même semestre, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière. Il bénéficie alors des évaluations de seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 4 (relatif aux évaluations).

Article 2.3 Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 2.4 Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017, le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant **selon la capacité d'accueil des groupes choisis,**
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après. Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Etudiant salarié (joindre un certificat de l'employeur précisant la nature de l'emploi, le nombre d'heures hebdomadaires effectuées, la durée du contrat de travail)
- Etudiant en situation de handicap permanent ou temporaire (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant chargé de famille (joindre un justificatif)
- Etudiant bénéficiant à l'UCA d'un statut permettant un RSE (joindre la décision de l'Université) : (préciser le statut)
- Etudiant inscrit en double cursus (le RSE n'est possible que dans l'inscription seconde)
- Etudiante enceinte (joindre les documents attestant cet état)
- Etudiant en situation de longue maladie (joindre un certificat du Service de Santé Universitaire)
- Etudiant entrepreneur (joindre un justificatif)

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines après la date de début de semestre ou 2 semaines après la signature d'un contrat de travail. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

- a) Pour l'évaluation initiale :
- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
 - les matières avec une évaluation continue (EvC) exclusivement sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
 - pour les matières en partie en évaluation terminale (EvT) et en partie en évaluation continue (EvC), aucune épreuve de substitution à l'évaluation continue (EvC) ne sera organisée, la note obtenue en évaluation terminale (EvT) sera retenue à la matière.
- b) Pour l'évaluation en seconde chance, un rattrapage est organisé par matière (EC) à l'exclusion des parcours professionnels pour les mentions Droit et AES.

Article 2.5 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 2.6 Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement des Licences du portail Droit, Economie, Gestion se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

Article 3. Stages

Le stage est obligatoirement couvert par une convention de stage délivrée par l'UCA. Aucun départ en stage n'est autorisé sans convention de stage signée par l'ensemble des parties.

Pour toute demande de stage, les étudiants doivent en amont remplir la demande de convention de stage disponible sur l'ENT. La demande et les pièces justificatives doivent être adressées au bureau des stages de la licence DEG minimum 1 mois avant le début du stage.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

Article 3.1 Stages dans les mentions AES et Droit

En dehors des dispositions spécifiques prévues dans les parcours professionnels de la licence mention AES et Droit, le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, sous réserve du respect des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de trois jours ouvrés. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire.

Spécificités des parcours professionnels des mentions Droit et AES : la durée du stage obligatoire est de six semaines minimum. Les stages doivent être effectués en dehors des périodes et horaires de cours et d'examens. Le stage est affecté de 6 ECTS pour le parcours « Métiers de l'Immobilier » et de 3 ECTS pour le parcours « Assistant Juridique ». Pour ce dernier une alternative (mémoire) à l'obligation de stage peut être proposée par le responsable de la formation ou le responsable d'année, sous réserve de pouvoir justifier d'une recherche effective de stages infructueux.

Article 3.2 Stages dans la mention Gestion

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines et au maximum de 12 semaines. Une restitution sous forme de synthèse est demandée au stagiaire. **En Licence 3 année Gestion, le stage pourra commencer le lundi 20 avril 2020 après la fin des évaluations (EvT) du semestre 6 (le vendredi 17 avril et samedi 18 avril 2020).**

Article 3.3 Stages dans la mention Economie

Le stage complémentaire est facultatif. Il est possible, si l'étudiant le souhaite, dans la limite d'un stage par année universitaire, sous réserve des conditions administratives et notamment de la signature d'une convention de stage. Le stage doit être effectué en dehors des périodes et des horaires de cours et d'examens. Sa durée est au minimum de 4 semaines.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves en évaluation continue (EvC) ou en évaluation terminale (EvT), au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation continue (EvC)

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux évaluations continues (EvC) sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux épreuves par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de TD, en accord avec le responsable du cours. Une seule session de substitution par épreuve évaluée en EvC sera proposée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution en EvC, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en évaluation de seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en évaluation de seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de la licence dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

** Liste non exhaustive. En dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Article 4.2 Evaluation terminale (EvT)

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer l'évaluation de seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'étude.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte des examens pour les étudiants en situation de handicap sur le site du SUH et affichée sur le lieu d'enseignement.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

Article 5. Organisations des examens

Article 5.1 Principes

Pour les matières évaluées exclusivement en continu, il n'y a pas d'évaluations terminales lors de la phase d'évaluation initiale.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une seconde chance en fin d'année universitaire.

Article 5.2 Evaluation initiale

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont définies en annexes.

Article 5.3 Seconde chance : Etudiants concernés

Les étudiants admis (ADM) lors de l'évaluation initiale ne sont pas concernés par la seconde chance. Tous les étudiants ajournés (AJ), ajournés admis conditionnels (AJAC) et défaillants (DEF) à l'évaluation initiale sont concernés. Un étudiant passe les épreuves de seconde chance pour tout semestre non validé et non compensé.

Les étudiants boursiers AJ ou DEF sont obligés de se présenter à la seconde chance (présence aux examens contrôlée par le CROUS).

Article 5.4 Seconde chance : Modalités

L'étudiant passe l'épreuve de seconde chance pour toutes les matières non validées dans le cadre d'une UE non validée, qu'elles aient été évaluées en EvC ou en EvT lors de l'évaluation initiale. La meilleure des 2 notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance est retenue. Si l'étudiant a été défaillant en évaluation initiale, seule sa note de 2nde chance sera prise en compte.

Article 5.5 Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

VALIDATION ET ADMISSION

Article 6. Crédits, Compensation et Capitalisation

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs matières, chaque matière est affectée d'une valeur en ECTS (cf. Annexes).

Chaque semestre comporte 30 ECTS. La licence est obtenue après validation de 180 ECTS (6 semestres rapportant chacun 30 ECTS). L'échelle des valeurs en coefficients est identique à celle des crédits. Toute unité d'enseignement validée est acquise définitivement et capitalisée. Toute matière obtenue avec une note supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement et capitalisée.

Attention : les matières évaluées à la fois en EvT et en EvC sont acquises uniquement si la moyenne EvT + EvC est supérieure ou égale à 10/20. En seconde chance, la note obtenue remplace les notes (EvT + EvC) si celle-ci est supérieure à la note de l'évaluation initiale.

Article 6.1 Règles de Compensation au niveau 1

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.2 Règles de Compensation au niveau 2

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 2 nécessite à la fois:

- la validation du bloc fondamental (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 2 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc transversal et le bloc complémentaire sont compensables entre eux ou avec le bloc fondamental. Le bloc fondamental n'est pas compensable avec le bloc transversal et le bloc complémentaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.3 Règles de Compensation au niveau 3

Mentions Droit et AES

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc fondamental (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc transversal et le bloc complémentaire sont compensables entre eux ou avec le bloc fondamental. Le bloc fondamental n'est pas compensable avec le bloc transversal et le bloc complémentaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Economie

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc fondamental (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc transversal et le bloc professionnalisation sont compensables entre eux ou avec le bloc fondamental. Le bloc fondamental n'est pas compensable avec le bloc transversal et le bloc professionnalisation. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Mention Gestion

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, annuellement entre unités d'enseignement d'un même bloc. La validation du niveau 3 nécessite à la fois:

- la validation du bloc fondamental (moyenne supérieure ou égale à 10/20) ;
- l'obtention d'une moyenne sur l'ensemble des UE du niveau 3 supérieure ou égale à 10/20.

Le bloc fondamental n'est pas compensable avec le bloc transversal et le bloc complémentaire. Si ces compensations sont infructueuses, l'étudiant doit passer les épreuves en seconde chance.

Article 6.4 Règles de Compensation pour les qualifications complémentaires

Pour les étudiants inscrits en qualification complémentaire, les UE choisies pour cette qualification complémentaire se compensent entre-elles au sein de la même année universitaire.

Article 7. Jury d'examen

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jurys notamment pour l'obtention de la mention.

Article 8. Mention

La mention au diplôme est calculée sur la base de la dernière année d'études. Les seuils sont les suivants :

- mention Très Bien : moyenne supérieure à 16/20.
- mention Bien : moyenne supérieure à 14/20 et strictement inférieure à 16/20.
- mention Assez Bien : moyenne supérieure à 12/20 et strictement inférieure à 14/20.

Article 9. Progression des études

Le passage au niveau 2 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 60 crédits qui correspondent aux semestres 1 et 2 du niveau 1 ;
- ou si l'étudiant(e) a validé un minimum de 45 crédits dans l'année. L'étudiant devra alors valider le niveau en cours, ainsi que les crédits non validés du niveau précédent. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 a lieu si :

- l'étudiant(e) a obtenu les 120 crédits qui correspondent aux deux premiers niveaux de la licence;
- ou si l'étudiant(e) a obtenu 60 crédits du niveau 1 et validé au minimum 45 crédits du niveau 2. Dans ce cas, l'étudiant(e) inscrit au niveau 3 devra obtenir les crédits manquants du niveau inférieur. L'étudiant doit privilégier les enseignements et examens du niveau inférieur. La compatibilité des examens et des emplois du temps ne sont pas garantis. **L'étudiant peut renoncer au statut d'AJAC.**

Le passage au niveau 3 pour les parcours Assistant Juridique et Métier de l'immobilier des mentions Droit et AES est conditionné à la satisfaction d'une procédure de sélection.

PASSERELLES ET CHANGEMENTS D'ORIENTATION

Article 10. Passerelles

Après le S1, le passage dans une autre mention se fait automatiquement. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S1 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de la seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S1 de la nouvelle mention.

Après le S2, sauf dispositions spécifiques (voir infra), si l'étudiant a suivi les UE du bloc complémentaire de la mention demandée du niveau 1, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE de ce bloc complémentaire. S'il n'a pas suivi les UE du bloc complémentaire de la mention demandée, le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la mention demandée.

Après le S3 et le S4, sauf dispositions spécifiques (voir infra), le changement de mention est soumis à la décision du responsable de la nouvelle mention. A noter que si l'étudiant n'a pas validé le S3 de la précédente mention, il devra, lors des épreuves de seconde chance, valider le semestre manquant portant sur les matières du S3 de la nouvelle mention.

Article 10.1 Passage de la licence mention Droit vers la licence mention Economie ou mention Gestion

Avec une qualification complémentaire Economie (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC économie de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Economie.

Avec une qualification complémentaire Gestion (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une QC gestion de la mention Droit est admis automatiquement en S5 de la mention Gestion.

Article 10.2 Passage d'une licence mention Economie ou Gestion vers une licence mention Droit ou AES

Avec une qualification complémentaire (QC) : à l'issue du S4, l'étudiant ayant obtenu une qualification complémentaire droit ou sciences sociales dans la mention Economie ou dans la mention Gestion est admis automatiquement en S5 de la mention choisie (Droit ou AES).

Article 10.3 Passage de la licence mention Gestion vers la licence mention Economie et inversement

Ce passage est automatique après le S2 et le S3. Après le S4, si l'étudiant a suivi les UE du bloc complémentaire de la mention demandée, le passage est automatique sous condition que l'étudiant ait validé les UE du bloc complémentaire de la mention demandée, (avec ou sans QC).

QUALIFICATIONS COMPLÉMENTAIRES ET DOUBLE LICENCE

Article 11. Inscription

L'étudiant doit prendre une inscription administrative supplémentaire pour l'obtention d'une qualification complémentaire (QC) ou d'une double licence. La date limite d'inscription est fixée 15 jours après le début des cours magistraux. Les étudiants AJAC (ajournés et admis conditionnels) sont exclus de ces 2 dispositifs.

L'inscription administrative en double licence est conditionnée au suivi et à la validation des UE du bloc complémentaire de la mention demandée, relatives à la deuxième licence et à l'avis favorable du Comité Licence Droit-Economie-Gestion via une commission pédagogique. Pour les étudiants en réorientation au cours du premier cycle des études supérieures, un imprimé de VES pour accéder aux doubles-diplômes est à retirer à la scolarité. Seuls les étudiants ayant obtenu un avis favorable de la commission de VES pourront y accéder.

Article 11.1 Inscription en qualification complémentaire (QC)

L'inscription administrative supplémentaire a lieu en niveaux 1 et 2. L'étudiant doit obligatoirement suivre les UE du bloc complémentaire correspondant au bloc fondamental de sa mention pour accéder à une QC.

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les UE en Economie du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Droit

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Droit et les UE en Gestion du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4.

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les UE en Droit du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire gestion de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les UE en Gestion du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire droit de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les UE en Droit du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire sciences sociales de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les UE en Sciences sociales du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire économie de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les UE en Economie du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3 et S4

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Gestion

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Gestion et les UE en Langues vivantes du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Pour la qualification complémentaire Langues Vivantes de la mention Economie

L'étudiant doit valider les 180 crédits de la licence mention Economie et les UE en Langues vivantes du bloc complémentaire (QC) des S1, S2, S3, S4, S5 et S6

Article 11.2 Pour la double licence

L'inscription administrative supplémentaire s'effectue en niveau 3.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Droit (parcours privé) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Gestion du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Gestion.

Pour la double licence Droit (parcours privé ou public) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Droit et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Droit en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Droit (parcours public ou privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Economie en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;

- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence Economie (parcours APE) - Gestion (parcours comptabilité-finance ou management)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Economie si :

- l'étudiant a été inscrit en QC de Gestion du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Droit (parcours privé)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention gestion en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion si :

- l'étudiant a été inscrit en QC d'Economie du S1 au S4 ;
- l'étudiant valide les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence Gestion (parcours comptabilité-finance ou management) - AES (parcours général)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention Gestion et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention Gestion en ayant choisi et validé les UE en Sciences Sociales du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention AES.

Pour la double licence AES (parcours général) - Economie (parcours APE)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et les UE en Economie du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Economie.

Pour la double licence AES (parcours général) - Droit (parcours privé ou public)

La double licence est délivrée à l'étudiant inscrit dans la mention AES et qui valide :

- les 180 crédits de la licence mention AES en ayant choisi et validé les UE en Droit du bloc complémentaire des S1, S2, S3 et S4 ;
- les 60 crédits du niveau 3 de la mention Droit.

ANNEXES

MAQUETTES DE LA FORMATION

Maquettes des niveaux 1 à 3 en pages suivantes.

Remarques : pour chaque niveau :

EvC : Evaluation continue ; EvT : Evaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves pour l'évaluation continue est donné à titre indicatif

Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		
Niveau 2		A	B, C
Niveau 3		A	B, C

Pour les niveaux 2 et 3, le bloc A compense les blocs B et C mais le bloc A n'est pas compensé par les blocs B ou C.

Détails des blocs de connaissances et de compétences :

	Intitulé des blocs de connaissances et de compétences + UE qui les composent	Crédits attribués aux blocs	Indiquer (X) les blocs compensés par aucun autre
Niveau 1	UE 1 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18	
	UE 1 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6	
	UE 1 C Compétences complémentaire en Gestion ou en Economie ou en Droit ou en Sciences Sociales ou en Arbitrage Sportif (bloc complémentaire)	6	
	UE 2 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18	
	UE 2 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	6	

	UE 2 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal) UE 2 C Compétences complémentaire en Gestion ou en Economie ou en Droit ou en Sciences Sociales ou en Arbitrage sportif (bloc complémentaire)	6	
Niveau 2	A Bloc fondamental UE 3 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental) UE 4 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18 18	X
	B Bloc transversal UE 3 B Compétences relationnelles et linguistiques UE 4 B1 Compétences relationnelles et linguistiques UE 4 B2 UE libre	6 3 3	
	C Bloc complémentaire UE 3 C Compétences complémentaire en Gestion ou en Economie ou en Droit ou en Sciences Sociales ou en Arbitrage sportif ou vers une licence professionnelle UE 4 C Compétences complémentaire en Gestion ou en Economie ou en Droit ou en Sciences Sociales ou en Arbitrage sportif ou vers une licence professionnelle	6 6	
Niveau 3	A Bloc fondamental UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion ou UE 5 A Fundamental skills in Accounting, Finance, Management UE 6 A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance ou en Management Marketing ou UE 6 A Skills in Accounting, Finance, Management	18 24	X
	B Bloc transversal UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques ou UE 5 B Skills in relationship and linguistics UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques ou UE 6 B Skills in relationship and linguistics	6 6	
	C Bloc complémentaire UE 5 C1 Compétences complémentaires en Comptabilité Finance ou UE 5 C2 Compétences complémentaires en Management ou UE 5 C3 Complementary skills in Accounting, Finance, Management	6	

Licence Gestion -

Parcours standard = Modalité 1

Parcours renforcé = Modalité 2

Aides personnalisés Réopass ou Modalité 3 Aides personnalisés Remédiation

NIVEAU 1

Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Avec le choix de l'UE Compétences complémentaire en Gestion

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion – Parcours standard	Crédits	Coef . Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC / EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 1	30												
UE 1 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18												
Introduction à l'économie	6	6	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Mathématiques 1 : indices et analyse	6	6	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :													
Grandes fonctions de l'entreprise	6	6	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Main functions of the firm	6	6	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 1 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Modalité 1 : Outils et Méthodes													
Méthode du travail universitaire	4	4	EVC		2	E ou O ou M		1	M		1	M	
Anglais de conversation	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Modalité 2 : Aides personnalisés Réopass	6	6	EVC		2	E ou O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Modalité 3 : Aides personnalisés Remédiation													
Remédiation	4	4	EVC		2	E ou O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Anglais de conversation	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 1 C Compétences complémentaires en Gestion	6												
Fondements de la Gestion Ressources Humaines	2	2	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Jeux d'entreprise	2	2	EVC		2	E ou M		1	M		1	M	
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 1 C Compétences complémentaires en Economie	6												
Histoire des organisations et des faits économiques	2	2	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Economie et institutions européennes	2	2	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**

UE 1 C Compétences complémentaires en Droit	6												
Qu'est-ce que le droit ?	2	2	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Introduction au droit privé	2	2	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 1 C Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
Introduction à la sociologie	2	2	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Introduction à la science politique	2	2	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 1 C Compétences en Arbitrage sportif	6												
Fondements de la Gestion Ressources Humaines	2	2	EVT		1	E	1h				1	E	1h
Réflexivité et compétences transversales (UE)	3	3	EVC		2	M		1	M		1	M	
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	1	1	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 1 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Business English		4	EVC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Langues au choix :		8											
Allemand		8	EVC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Espagnol		8	EVC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EVC		2	O ou E		1	E	1,5	1	O ou E	**

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

LICENCE 1 ^{ère} année Gestion	Crédits	Coef . Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance				
			Type de contrôle	% EvC / EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
Semestre 2														
UE 2 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18													
Système d'information comptable	5	5	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
Mathématiques et Statistiques descriptives	5	5	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
Microéconomie 1 : Marchés et prix	4	4	EVC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
Cours selon parcours :														
Macroéconomie 1 : Grandes Fonctions	4	4	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
Macroeconomics1: Aggregate functions and macroeconomic equilibrium	4	4	EVC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h	
UE 2 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6													
Cours selon modalités pédagogiques														
Modalité 1 : Outils et Méthodes														
Anglais de conversation renforcé	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
Cours selon parcours :														
Outils et usages numériques	4	4	EVC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h	
Ingresando en el mundo profesional	4	4	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**	
Erste Schritte ins Berufsleben	4	4	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**	
Modalité 2 : Aides personnalisés Réopass														
Réopass	3	3	EVC		2	E ou O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**	
Informatique et Préparation à la certification PIX	3	3	EVC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h	
Modalité 3 : Aides personnalisés Remédiation														
Anglais de conversation	1	1	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
Informatique et Préparation à la certification PIX	3	3	EVC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h	
Remédiation	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**	
UE 2 C Compétences complémentaires en Gestion	6													

Principes de Management	4	4	EVT		1	E	2				1	E	1h
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 2 C Compétences complémentaires en Economie (QC)													
Grands problèmes économiques contemporains	4	4	EVT		1	E	1				1	E	1h
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 2 C Compétences complémentaires en Droit	6												
Droit civil 1 (Droit de la famille)	2	2	EVT		1	E	1				1	E	1h
Organisation administrative et juridictionnelle	2	2	EVT		1	E	1				1	E	1h
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 2 C Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
Sociologie	2	2	EVT		1	E	1				1	E	1h
Science politique	2	2	EVT		1	E	1				1	E	1h
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	2	2	EVC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 2 C Compétences en Arbitrage sportif	6												
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	3	3	EVC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	**
Pratique et analyse de la pratique (UE)	3	3	EVC et EVT	50%/ 50%	2 2	E ou O ou A E O	1 0.5	1	E ou O ou A		1	E ou O ou A	**
UE 2 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion													
Business English		4	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues au choix :		6											
Allemand		6	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Espagnol		6	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix :		2											
Computing and Digital Uses		2	EVC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h
Chinois (pour grands débutants)		2	EVC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 2 D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

* Machine

Licence Gestion – NIVEAU 2

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 3													
UE 3 A Compétences fondamentales en Economie Gestion (bloc fondamental)	18												
Comptabilité de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Cours selon parcours :													
Macroéconomie 2 : les politiques économiques	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Macroeconomics 2: Economic policy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :													
Microéconomie 2 : Comportements microéconomiques	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Microeconomics 2: Producer and consumer behavior	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :													
Probabilités 1	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Probability 1	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 3 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Anglais appliquée à l'Economie et la Gestion	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
UE 3 C Compétences complémentaires en Gestion	6												
Communication	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :													
L'entreprise et ses marchés	3	3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
International Business	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h

UE 3 C Compétences complémentaires en Economie	6												
Economie du développement	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :													
L'entreprise et ses marchés	3	3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
International Business	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 3 C Compétences complémentaires en Droit	6												
Droit civil 1 (Droit des obligations)	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Droit commercial	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 C Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
Histoire des idées politiques	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Problèmes démographiques contemporains	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 3 C Compétences complémentaires vers une licence professionnelle	6												
Enseignements professionnalisants	6	6	EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 3 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion													
Langues au choix		5											
Allemand			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Espagnol			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix :		4											
Business English		4	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Chinois (niveau HSK1)		4	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

LICENCE 2ème année Gestion	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 4													
UE 4 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Economie financière	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Comptabilité approfondie	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :													
Banques et marchés financiers	2	2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Banking and financial markets	2	2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Cours selon parcours :													
Probabilités 2 et compléments d'algèbre/d'analyse	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Probability 2 and additional topics in algebra and analysis	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Théorie des organisations	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 4 B1 Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	3												
Outils et usages numériques	3	3	EvC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h
UE 4 B2 UE libre (bloc transversal)	3												
1 cours au choix dans le catalogue des UE libres (UE libre)	3	3											
Intelligence économique			EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Anglais de conversation (annualisé)			EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")			EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Engagement associatif													
Culture													
Sport													
Autre (catalogue des UE libres)													

UE 4 C Compétences complémentaires en Gestion	6												
Fondements du marketing	3	3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Cours selon parcours :													
Gestion de Production	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Creando una empresa	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Das Unternehmen und sein Umfeld	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 4 C Compétences complémentaires en Economie	6												
Microéconomie 3 : équilibre général et bien être, économie industrielle	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :	3	3											
Economie régionale et aménagement du territoire	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Creando una empresa	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Das Unternehmen und sein Umfeld	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 4 C Compétences complémentaires en Droit	6												
Droit civil 2	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Droit budgétaire	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 4 C Compétences complémentaires en Sciences Sociales	6												
Sociologie de l'Etat et de l'Administration	3	3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Sociologie du travail et des organisations	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 4 C Compétences complémentaires vers une licence professionnelle	6												
Enseignements professionnalisants	3	3	EvC		2	E		1	O ou E		1	O ou E	**
Projet tutoré stage	3	3	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou E	**
UE 4 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Leadership		2	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues au choix		4											
Allemand			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Espagnol			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix :		3											
Anglais de conversation		3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**

Chinois (niveau HSK1)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 4 C Compétences en Arbitrage sportif	6												
Réflexivité et compétences transversales (UE)	2	2	EvC		2	M		1	M		1	M	
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2	EvC		2	M ou O		1	M ou O		1	M ou O	
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2	EvC et EvT	50%/50 %	2 2	E ou O ou A O	0.5h	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A	
UE 4 D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
ECTS Semestre 4													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes * Machine

Licence Gestion – Parcours Comptabilité Finance

NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc transversal B

Bloc complémentaire C

Semestre 5

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Droit social	4	4	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Jeu d'entreprise	3	3	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE 5 C1 Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Politique et actualité économique	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h

Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	24												
Droit des contrats	2	2	EvT		1	E ou A°	2h			1	E ou A°	1h	
Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Fiscalité 2	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Finance d'entreprise	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Financial Accounting	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Mathématiques financières	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Financial mathematics	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Informatique à la Comptabilité Finance	2	2	EvC		2	E ou TP		1	E ou A° *	1h	1	E ou A° *	1h
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	1	1	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Cours au choix :	3	3											
Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M ou A°		1	M ou A°		1	O ou M ou A°	**
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Pépité - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

A* Machine

A° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivants sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention droit en première inscription : au semestre 5, les EC 1 et EC 2 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B, les EC2 et EC 3 de l'UE 5C1 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Droit. Au semestre 6, les EC1, EC4 et EC7 de l'UE 6A, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Droit

- mention économie en première inscription : au semestre 5, l'EC 3 de l'UE 5A est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Statistique Inférentielle du semestre 5 de la mention Economie. L'EC 2 de l'UE 5A et l'EC 2 de l'UE 5B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 5C1 est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Economie. Au semestre 6, les EC 6 et EC7 de l'UE 6A sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Economie. L'EC 4 de l'UE 6A et l'EC 2 de l'UE 6B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 6B est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Projet Personnel Professionnel du semestre 6 de la mention Economie.

Licence Gestion – Parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes

NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EVC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Social issues and trends	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours au choix :	3	3											
Project Management	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C1 Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C3 Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

Cours au choix		3											
Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix		3											
Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

Semestre 6

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	24												
Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Doing business in different cultures	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Fiscalité 2	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h

Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Informatique à la Comptabilité Finance (TD en anglais)	2	2	EvC		2	E ou TP		1	E ou A*	1h	1	E ou A*	1h
Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Cours au choix :	3	3											
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Microfinance and social performance	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Pépité - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues - au choix		6											
Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes / A* Machine

Licence Gestion – Parcours Comptabilité Finance option Arbitrage sportif

NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	E ou A°	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :													
Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :													
Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Arbitrage	3	3	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 C1 Compétences complémentaires en Comptabilité Finance (bloc complémentaire)	6												
Fiscalité 1	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Droit des sociétés	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :													
Politique et actualité économique	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
International Business Export	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Comptabilité Finance option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Comptabilité Finance (bloc fondamental)	24												
Droit des contrats	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Contrôle de gestion approfondi	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Comptabilité des sociétés	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Fiscalité 2	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :													
Finance d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon parcours :													
Mathématiques financières	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B Compétences en Arbitrage sportif	6												
Réflexivité et compétences transversales (UE) **	2	2	EvC		2	M		1		M	1		M
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2	EvC		2	Mou O		1		Mou O	1		Mou O
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2	EvC et EvT	50% / 50%	2 2	E ou O ou A O	0.5	2		E ou O ou A	1		E ou O ou A

UE 6 C Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes A* Machine

Licence Gestion – Parcours Management

NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale				RSE avec aménagements des examens			2nde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Droit social	4	4	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Jeu d'entreprise	3	3	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
UE 5 C2 Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Complément Gestion des ressources humaines	2	2	EvT		1	E ou A°	2h				1	E ou A°	1h
Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h

Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	24												
Gestion financière	2	2	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Marketing opérationnel	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Management d'Univers Marchand Retail	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Introduction à la logistique d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Management des PME	3	3	EvC		2	E ou A°		1	E ou A°	1,5h	1	E ou A°	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Principes de la relation client	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Informatique appliquée au Management Marketing	2	2	EvC		2	E		1	1	1,5h	1	E	1h
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	1	1	EvC		2	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°		1	O ou E ou A°	**
Cours au choix :	3	3											
Conférences Métiers Management Marketing (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel	3	3	EvC		2	O ou M ou A°		1	M ou A°		1	O ou M ou A°	**
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes
A* Machine

A° Dans le cadre d'une inscription double en licence, les EC suivants sont validés de la manière suivante lorsque la mention Gestion correspond à la seconde mention :

- mention droit en première inscription : au semestre 5, les EC 1 et EC 2 de l'UE 5A, l'EC 2 de l'UE 5B, l'EC 3 de l'UE 5C2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Droit. Au semestre 6, les EC1, EC6 et EC7 de l'UE 6A, les EC 2 et EC 3 de l'UE 6B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Droit
- mention économie en première inscription : au semestre 5, l'EC 3 de l'UE 5A est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Statistique Inférentielle du semestre 5 de la mention Economie. L'EC 2 de l'UE 5A et l'EC 2 de l'UE 5B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 5 de la mention Economie. Les EC 3 et EC 4 de l'UE 5C2 sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 5 de la mention Economie. Au semestre 6, les EC 1 et EC7 de l'UE 6A sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue au semestre 6 de la mention Economie. L'EC 6 de l'UE 6A et l'EC 2 de l'UE 6B sont validés par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement d'anglais du semestre 6 de la mention Economie. L'EC 3 de l'UE 6B est validé par équivalence en fonction de la moyenne obtenue pour l'enseignement de Projet Personnel Professionnel du semestre 6 de la mention Economie.

Licence Gestion – Parcours Management Langues Vivantes

NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Social issues and trends	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours au choix :	3	3											
Project Management	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C2 Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
International Business communication	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C3 Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix		3											
Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours au choix		3											
Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management Langues vivantes	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	24												
Gestion financière	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Marketing opérationnel	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Management d'Univers Marchand Retail	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Tools of international trade and logistics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Doing business in different cultures	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Management des PME	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Informatique appliquée au Management Marketing	2	2	EvC		2	E		1	1	1,5h	1	E	1h
Conférences Métiers Management Marketing (cours annualisé) / Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Cours au choix :	3	3											

Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
International marketing	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Pépité - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues - au choix		6											
Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes - A* Machine

Licence Gestion – Parcours Management option Arbitrage sportif

NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Compétences fondamentales en Gestion (bloc fondamental)	18												
Droit social	4	4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Statistique inférentielle	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Contrôle de gestion	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Stratégie d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B Compétences relationnelles et linguistiques (bloc transversal)	6												
Arbitrage	3	3	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	
Anglais de conversation / Préparation TOEIC	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 5 C2 Compétences complémentaires en Management (bloc complémentaire)	6												
Entreprise et fiscalité	1	1	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Big Data et Innovation	1	1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Complément Gestion des ressources humaines	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Management et organisation d'entreprise	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h

LICENCE 3ème année Gestion Parcours Management option Arbitrage sportif	Crédits	Coef. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
UE 6 A Compétences fondamentales en Management Marketing (bloc fondamental)	24												
Gestion financière	2	2	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Marketing opérationnel	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Management d'Univers Marchand Retail	2	2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Introduction à la logistique d'entreprise	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Anglais des affaires	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Management des PME	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Cours selon modalité pédagogique :													
Principes de la relation client	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B Compétences en Arbitrage sportif	6												
Réflexivité et compétences transversales (UE)	2	2	EvC		2	M		1		M	1		M
Engagement pour l'arbitrage au quotidien et dans les fédérations (UE)	2	2	EvC		2	M ou O		1		M ou O	1		M ou O
Pratique et analyse de la pratique (UE)	2	2	EvC et EVT	50%/50%	2 2	E ou O ou A O	0.5h	2	E ou O ou A		1	E ou O ou A	
UE 6 C Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)													
Stage de 4 semaines à 12 semaines													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes A* Machine

Licence Gestion – Parcours Business Administration

NIVEAU 3

Compensation intégrale : oui non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 60 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)

Éventuellement, intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

Bloc fondamental A

Bloc complémentaire C

Bloc transversal B

LICENCE 3ème année Business Administration	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 5													
UE 5 A Fundamental skills in Accounting, Finance, Management (bloc fondamental)	18												
Corporate strategy	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Fundamentals of sales	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Managerial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Social issues and trends	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Statistical inference	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 B Skills in relationship and linguistics (bloc transversal)	6												
Business Game	2	2	EvC		2	E ou M		1	M		1	M	
Social issues and trends	1	1	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Cours au choix :	3	3											
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Project Management	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 5 C3 Complementary skills in Accounting, Finance, Management (bloc complémentaire)	6												
International Business communication	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
International Business Export	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 5 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours selon parcours :		3											
Negociando en español		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

Verhandeln auf Deutsch		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)			EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Cours selon parcours :		3											
Konflikte im Unternehmen lösen		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Resolviendo conflictos		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

LICENCE 3ème année Business Administration	Crédits	Coef. Des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagements des examens			2nde chance		
			Type de contrôle	% EVC/EVT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Semestre 6													
UE 6 A Skills in Accounting, Finance, Management (bloc fondamental)	24												
Customer Relationship Management	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Doing business in different cultures	2	2	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
International marketing	3	3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Financial Accounting	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Financial mathematics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Microfinance and social performance	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Tools of international trade and logistics	4	4	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
UE 6 B Skills in relationship and linguistics (bloc transversal)	6												
Computing and Digital Uses	2	2	EvC		2	TP		1	A *	1h	1	A*	1h
Professional personal project	1	1	EvC		2	O ou M		1	O ou M		1	O ou M	**
Cours au choix :	3	3											
Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Chinois (niveau HSK1)	3	3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**

Fiscalité 2	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
FLE pour Erasmus / accords bilatéraux	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	**
Management de projet	3	3	EvC		2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier	3	3	EvC		2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
UE 6 C Compétences complémentaires en Langues appliquées à l'Economie et la Gestion (Qualification complémentaire)													
Doing business in different cultures		3	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Langues - au choix		6											
Allemand		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Espagnol		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
Autre (sous réserve d'acceptation)		6	EvC		2	O ou E		1	E	1,5h	1	O ou E	**
UE 6 D Professional Skills (Internship)													
Internship de 4 weeks to 12 weeks													

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes - A* Machine

Le Catalogue des UE libres Licence Gestion niveau 2 et Cours à choix Licence Gestion niveau 3

Niveau 2 Régime d'examen

Anglais de conversation : Cours de conversation animé par les lecteurs américains et irlandais.

L'objectif est d'améliorer la compréhension et production orale de l'étudiant en travaillant avec des anglophones. Thèmes typiques : débat, jeux de rôle, table ronde, projet en groupe (élire un président, faire un sondage ...) – 20h TD annualisés.

Engagement associatif (Lysias et AFEV – L2 et L3) : pour l'AFEV, l'évaluation se fait sur la base de la remise d'un rapport en fin d'année universitaire auprès de la scolarité licence (50 % de la note) ainsi que d'une évaluation effectuée par les membres de l'AFEV (50 % de la note finale) qui assurent le suivi de l'étudiant. Pour Lysias, l'évaluation est effectuée par les membres de l'association sur la base de l'implication et des plaidoiries effectuées au cours de son engagement. Le démarrage de cet enseignement commence dès le niveau 1 pour une évaluation au titre des crédits libres en semestre pair du niveau 2 et dès le niveau 2 pour une évaluation au titre des crédits libres du semestre pair du niveau 3.

Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants") : Dès le mois de juin et avant la reprise des cours en septembre, les étudiants français souhaitant être parrains/marraines d'un étudiant étranger se font connaître auprès de Marion Girard (Marion.GIRARD@uca.fr) pour connaissance des modalités du parrainage et de l'évaluation.

Intelligence économique (20 heures CM):

Le cours Intelligence économique a pour objectifs de permettre à l'étudiant :

- De comprendre la place et le rôle de l'intelligence économique vis-à-vis de la stratégie d'entreprise.
- De maîtriser les différents objectifs, éléments et processus constitutifs d'une démarche d'intelligence économique.

S'appuyant sur des exemples concrets, le contenu de la formation sera structuré comme suit :

- Stratégie d'entreprise et intelligence économique.
- Diagnostic stratégique : analyse concurrentielle et barrières à l'entrée d'un secteur.
- Principes et méthodologie de la recherche d'information.
- Présentation des outils technologiques intervenant dans une démarche d'intelligence économique.

A défaut de choix dans le catalogue des UE libres, l'étudiant ayant comme inscription pédagogique le bloc fondamental de la Licence Gestion sera inscrit au cours d'Intelligence économique.

Pour l'ensemble des autres matières proposées dans le cadre de l'UE libre se reporter au catalogue des UE libre de l'UCA sur l'ENT.

Niveau 3 Régime d'examen

Au niveau 3, l'étudiant inscrit en Licence Gestion doit choisir un cours au sein du cours à choix de l'UE 6B Compétences relationnelles et linguistiques.

Cependant, si l'étudiant a déjà pris un de ces cours au niveau 2 au sein du catalogue des UE libres, il ne pourra pas choisir à nouveau ce cours au niveau 3.

Pour les parcours Comptabilité Finance et Management, les quatre cours au choix du niveau 3 de l'UE 6B sont :

- Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel
- Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier
- Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")

A défaut de choix de cours, l'étudiant sera inscrit au cours de « Conférences Métiers Comptabilité Finance (cours annualisé) / Projet personnel et professionnel ».

Pour le parcours Comptabilité Finance Langues Vivantes, les quatre cours au choix du niveau 3 de l'UE 6B sont :

- Chinois
- Microfinance and social performance
- Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier
- Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")

A défaut de choix de cours, l'étudiant sera inscrit au cours de « Microfinance and social performance ».

Pour le parcours Management Langues Vivantes, les quatre cours au choix du niveau 3 de l'UE 6B sont :

- Chinois
- International Marketing
- Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier
- Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")

A défaut de choix de cours, l'étudiant sera inscrit au cours de « International Marketing ».

Pour le parcours Business Administration, les sept cours au choix du niveau 3 de l'UE 6B sont :

- Chinois
- Fiscalité 2
- Management de projet
- Français Langue étrangère
- Vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation : approche du métier
- Pépite - Sensibilisation à l'entrepreneuriat
- Accueil des étudiants étrangers ("Erasmus entrants")

A défaut de choix de cours, l'étudiant francophone sera inscrit au cours de « Management de projet » et l'étudiant non francophone au cours de « Français Langue étrangère ».

Le plagiat : Attention – Le plagiat est interdit et sanctionné !

1 – Quand y a-t-il plagiat ?

Le plagiat est constitué notamment dans les cas suivants :

- recopiage sans utiliser les guillemets ni citer les sources, même s'il s'agit d'une seule phrase ;
- recopiage, même partiel, d'un travail fait par quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse d'un camarade, d'un devoir trouvé ou acheté sur internet ou obtenu dans un cours privé, d'une correction donnée par un enseignant dans un autre groupe, d'un ouvrage ou d'une revue ou d'un site internet ;
- paraphrase sans aucun apport personnel.

Et ce qu'il s'agisse d'une copie d'examen, d'un devoir à la maison, d'un mémoire, d'un rapport...

Nous attirons en particulier votre attention sur le fait qu'une préparation faite à la maison doit rester un travail personnel. Recopier un travail trouvé ailleurs, même partiellement, et le remettre à votre chargé de TD sous votre nom est un plagiat.

2 – Pourquoi le plagiat est-il interdit ?

Le plagiat est une fraude. En plagiant, vous trompez le correcteur de votre devoir en lui faisant croire qu'il s'agit de votre travail personnel. Vous vous appropriez le travail de quelqu'un d'autre sans avoir l'honnêteté de le signaler explicitement.

Vous êtes à l'Université pour apprendre à travailler, à réfléchir et à écrire par vous-même. En recopiant le travail d'autrui, vous ne répondez pas à ce qui est attendu de vous. Il est normal que vous en subissiez les conséquences.

3 – Quels sont les risques d'être sanctionné ?

Ils sont très importants. Vos correcteurs ont l'habitude du style et du mode d'écriture des étudiants. Ils repèrent très facilement les formulations trop savantes ou inhabituelles dans une copie. Par ailleurs, une simple recherche sur internet suffit à retrouver les sources utilisées, sans compter l'existence de logiciels de détection qui peuvent également être mobilisés.

4 – Que risque-t-on ?

- Au minimum une perte de points, plus ou moins importante, selon la part du travail qui a fait l'objet du plagiat
- une note pouvant aller jusqu'à 1/20 pour un plagiat important ;
- une poursuite en conseil de discipline, y compris pour un devoir à la maison, puisque le plagiat est une fraude.

5- Comment l'éviter ?

- En citant vos sources (quel auteur ? quel ouvrage ? quelle note de jurisprudence ? quel journal ? quel site internet ?) ;
- en utilisant les guillemets pour signaler toute citation ;
- en évitant d'être tenté. Aux examens, vous devez venir sans aucune note ni aucun document. Les téléphones portables, smartphones, tablettes numériques, et autres moyens de communication avec l'extérieur, même éteints, sont strictement interdits

Le Calendrier universitaire 2019/2020

Calendrier universitaire	
Licences AES -Droit - Economie - Gestion	
<u>Semestres impairs des niveaux 1 à 3</u>	
Pré-rentrée Universitaire	Semaine du 02 septembre 2019
Début des cours	Lundi 9 septembre 2019
Début des TD	Lundi 23 septembre 2019
Vacances de Toussaint	Du lundi 28 octobre au lundi 4 novembre matin
Fin des cours des semestres impairs	Samedi 14 décembre 2019 après les enseignements
Examens des semestres impairs des niveaux 1, 2 et 3	Du lundi 16 décembre au samedi 21 décembre 2019 et du lundi 6 janvier au samedi 11 janvier 2020
Vacances de Noël	Du lundi 23 décembre 2019 au lundi 6 janvier 2020 matin
<u>Semestres pairs des niveaux 1 à 3</u>	
Reprise des cours	Semaine du 13 janvier 2020
Début des TD	Semaine du 27 janvier 2020
Vacances d'hiver	Du lundi 24 février au lundi 2 mars 2020
Vacances de printemps	Du lundi 20 avril au lundi 4 mai 2020 matin
Fin des cours	Mardi 16 avril 2020 après les enseignements
Examens des semestres pairs des niveaux 1, 2 (pour AES – Droit – Economie – Gestion), niveau 3 (pour AES – Droit – Economie)	Du mercredi 17 avril au samedi 16 mai 2020 Vendredi 17 avril 2020 et Samedi 18 avril 2020
Examens du semestre pair du niveau 3 de la Licence Gestion	Vendredi 17 avril 2020 et Samedi 18 avril 2020
<u>Examens de deuxième chance</u>	
des semestres impairs des niveaux 1, 2 et 3	Du jeudi 11 juin au jeudi 18 juin 2020
<u>Examens de deuxième chance</u>	
des semestres pairs des niveaux 1, 2 et 3	Du lundi 29 juin au mardi 7 juillet 2020

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019-2020**

**Licence Professionnelle
Assurance, banque, finance :
chargé de clientèle**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

JONVAUX Rodolphe, rodolphe.jonvaux@uca.fr, 04 73 17 77 29

Contact en scolarité :

ALGRET Guillaume, guillaume.algret@uca.fr, 04 73 17 78 32

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluation continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une

épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable De l'enseignement. Une seule session de substitution par EvC sera proposée.

- En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Alternance– Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance

La Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et les périodes en entreprise, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et des périodes en entreprise.

Pour chaque semestre, une session initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, les périodes en entreprises et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle, mention : Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

Semestre 1 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : La banque et le système bancaire EC 1 : Les fondamentaux de l'économie EC 2 : L'anglais bancaire et financier EC 3 : La gestion financière EC 4 : Les marchés de capitaux	9	2 2 3 2	EvC EvC EvC EvC		2 2 2 2	E ou O E ou O E ou O E ou O			1 1 1 1	E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h	1 1 1 1	E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h
UE 2 : Environnement bancaire et les risques EC 1 : Le droit de la banque et de l'assurance EC 2 : La fiscalité des particuliers EC 3 : L'environnement international	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 2 2	E ou O E ou O E ou O			1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h	1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h
UE 3 : Déclencher les prises de consciences EC 1 : Déclencher les prises de conscience pour développer les bonnes pratiques de la relation client, acquérir les clés pour adapter la posture de communication selon les situations clients	3	3	EvT		1	O	40 mn		1	E	1 h	1	E	1 h
UE 4 : Qualifier les propos du client EC 1 : Pratiquer la découverte interactive et qualifier les projets du client et amorcer les solutions les plus adaptées	6	6	EvT		1	O	40 mn		1	E	1 h	1	E	1 h
UE 5 : Mémoire EC 1 : Mémoire de spécialité	3	3	M		1	M			1	M		-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
UE 6 : Ouverture EC 1 : La méthodologie du mémoire, du projet et du rapport EC 2 : Les mathématiques financières EC 3 : Le système monétaire et financier EC 4 : la réglementation et la conformité EC 5 : Gestion de la relation Client	6	1 1 1 2 1	EvC EvC EvC EvC EvC		2 2 2 2 2					1 1 1 1 1	E E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	1 1 1 1 1	E E E E E	1 h 1 h 1 h 1 h 1 h	
UE 7 : Conseiller et proposer des solutions EC 1 : Statuer sur l'opportunité de l'entrée en relation, remporter l'adhésion et assurer le suivi EC 2 : Identifier des solutions EC 3 : Traiter les besoins de financement	3	1 1 1	EvT EvT EvT		1 1 1	O E E	40 mn 3 h 30 3 h 30						1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h	
UE 8 : Contribuer au résultat de son établissement EC 1 : Actionner les leviers de développement EC2 : Développer la satisfaction client EC3 : Contribuer à l'accroissement du PNB	3	1 1 1	EvT EvT EvT		1 1 1	E E E	2 h 2 h 2 h						1 1 1	E E E	1 h 1 h 1 h	
UE 9 : Le projet tuteuré EC 1 : Mise en place d'une action spécifique	9	9			1	M et S	20 mn									
UE 10 : Application des acquis EC 1 : alternance sur l'année universitaire	9	9			1	M et S	15 mn									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation LICENCE PROFESSIONNELLE Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
 Il y a deux groupes G1 et G2 qui suivent cette formation avec chacun un calendrier spécifique

Semestre 1	
Réunion de rentrée	16 septembre 2019 G1 et 1 ^{er} octobre 2018 G2
Début des cours	16 septembre 2019 G1 et 30 septembre 2019 G2
Fin des cours	17 janvier 2020 G1 et 28 janvier 2020 G2
Début Vacances de Noël	Néant
Fin Vacances de Noël	Néant
Semestre 2	
Début des cours	10 février 2020 G1 et le 16 février 2020 G2
Fin des cours	22 mai 2020 G1 et 22 mai G2
Début Vacances d'Hiver	Néant
Fin Vacances d'Hiver	Néant
Début Vacances de Printemps	Néant
Fin Vacances de Printemps	Néant
Stage alterné	Néant
Date début stage alterné	Néant
Date fin stage alterné	Néant
Stage fin de formation	Néant
Date début stage	Néant
Date fin stage	Néant
Soutenance de stage au plus tard	Néant
Durée de stage alterné ou non	Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
Minimum	Néant
Maximum	Néant

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

Licence Professionnelle Assurance, banque, finance : chargé(e) de clientèle
Groupe 1
602 heures du 16 septembre 2019 au 31 Août 2020

	09/2019			10/2019			11/2019				12/2019			01/2020			02/2020				03/2020			04/2020			05/2020				06/2020			07/2020			08/2020				09/2020								
	m	ap		m	ap		m	ap			m	ap		m	ap		m	ap			m	ap		m	ap		m	ap			m	ap		m	ap		m	ap			m	ap							
1	Dim			Mar			Ven		Tous.	1	Dim			Mer		J. de l'an	Sam			1	Dim			Mer			Ven		1er Mai	1	Lun		Pentecôte	Mer			Sam			1	Mar								
2	Lun			Mer			Sam			2	Lun			Jeu			Dim			2	Lun			Jeu			Sam			2	Mar			Jeu			Dim			2	Mer								
3	Mar			Jeu			Dim			3	Mar			Ven			Lun			3	Mar			Ven			Dim			3	Mer			Ven			Lun			3	Jeu								
4	Mer			Ven			Lun			4	Mer			Sam			Mar			4	Mer			Sam			Lun			4	Jeu			Sam			Mar			4	Ven								
5	Jeu			Sam			Mar			5	Jeu			Dim			Mer			5	Jeu			Dim			Mar			5	Ven			Dim			Mer			5	Sam								
6	Ven			Dim			Mer			6	Ven			Lun			Jeu			6	Ven			Lun			Mer			6	Sam			Lun			Jeu			6	Dim								
7	Sam			Lun			Jeu			7	Sam			Mar			Ven			7	Sam			Mar			Jeu			7	Dim			Mar			Ven			7	Lun								
8	Dim			Mar			Ven			8	Dim			Mer			Sam			8	Dim			Mer			Ven		Victoire	8	Lun			Mer			Sam			8	Mar								
9	Lun			Mer			Sam			9	Lun			Jeu			Dim			9	Lun			Jeu			Sam			9	Mar			Jeu			Dim			9	Mer								
10	Mar			Jeu			Dim			10	Mar			Ven			Lun			10	Mar			Ven			Dim			10	Mer			Ven			Lun			10	Jeu								
11	Mer			Ven			Lun		Armist.	11	Mer			Sam			Mar			11	Mer			Sam			Lun			11	Jeu			Sam			Mar			11	Ven								
12	Jeu			Sam			Mar			12	Jeu			Dim			Mer			12	Jeu			Dim			Mar			12	Ven			Dim			Mer			12	Sam								
13	Ven			Dim			Mer			13	Ven			Lun			Jeu			13	Ven			Lun			Mer			13	Sam			Lun			Jeu			13	Dim								
14	Sam			Lun			Jeu			14	Sam			Mar			Ven			14	Sam			Mar			Jeu			14	Dim			Mar			Ven			14	Lun								
15	Dim			Mar			Ven			15	Dim			Mer			Sam			15	Dim			Mer			Ven			15	Lun			Mer			Sam		Assomp.	15	Mar								
16	Lun			Mer			Sam			16	Lun			Jeu			Dim			16	Lun			Jeu			Sam			16	Mar			Jeu			Dim			16	Mer								
17	Mar			Jeu			Dim			17	Mar			Ven			Lun			17	Mar			Ven			Dim			17	Mer			Ven			Lun			17	Jeu								
18	Mer			Ven			Lun			18	Mer			Sam			Mar			18	Mer			Sam			Lun			18	Jeu			Sam			Mar			18	Ven								
19	Jeu			Sam			Mar			19	Jeu			Dim			Mer			19	Jeu			Dim			Mar			19	Ven			Dim			Mer			19	Sam								
20	Ven			Dim			Mer			20	Ven			Lun			Jeu			20	Ven			Lun			Mer			20	Sam			Lun			Jeu			20	Dim								
21	Sam			Lun			Jeu			21	Sam			Mar			Ven			21	Sam			Mar			Jeu		Ascens.	21	Dim			Mar			Ven			21	Lun								
22	Dim			Mar			Ven			22	Dim			Mer			Sam			22	Dim			Mer			Ven			22	Lun			Mer			Sam			22	Mar								
23	Lun			Mer			Sam			23	Lun			Jeu			Dim			23	Lun			Jeu			Sam			23	Mar			Jeu			Dim			23	Mer								
24	Mar			Jeu			Dim			24	Mar			Ven			Lun			24	Mar			Ven			Dim			24	Mer			Ven			Lun			24	Jeu								
25	Mer			Ven			Lun			25	Mer			Noël			Mar			25	Mer			Sam			Lun			25	Jeu			Sam			Mar			25	Ven								
26	Jeu			Sam			Mar			26	Jeu			Dim			Mer			26	Jeu			Dim			Mar			26	Ven			Dim			Mer			26	Sam								
27	Ven			Dim			Mer			27	Ven			Lun			Jeu			27	Ven			Lun			Mer			27	Sam			Lun			Jeu			27	Dim								
28	Sam			Lun			Jeu			28	Sam			Mar			Ven			28	Sam			Mar			Jeu			28	Dim			Mar			Ven			28	Lun								
29	Dim			Mar			Ven			29	Dim			Mer			Sam			29	Dim			Mer			Ven			29	Lun			Mer			Sam			29	Mar								
30	Lun			Mer			Sam			30	Lun			Jeu						30	Lun			Jeu			Sam			30	Mar			Jeu			Dim			30	Mer								
31				Jeu						31	Mar			Ven						31	Mar						Dim			31				Ven			Lun			31									
		10,0	0,0		10,0	0,0		9,0	0,0			10,0	0,0		10,0	0,0		10,0	0,0			12,0	0,0		8,0	0,0		6,0	0,0			0,0	0,0		0,0			1,0				0,0	0,0						

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019-2020**

**Licence Professionnelle
Commerce et distribution**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

COLOMBEL Lionel, lionel.colombel@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques :

- Parcours : Management du point de vente

Contact en scolarité :

FERNANDES DA-SILVA Céline, celina.fernandes_da_silva@uca.fr, 04 73 17 78 31

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée ou non** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son

enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable de l'enseignement. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Alternance – Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance

La Licence professionnelle Commerce et Distribution - Parcours Management du point de vente, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation

- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV Modalités de compensation :

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage ou alternance, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage ou alternance.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances et des compétences est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage, l'alternance et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle : Commerce et distribution

Semestre 1 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Relations Ventes EC 1 : Techniques de négociation EC 2 : Droit de la consommation	6	6	3 3	EvC EvC		2 min 2 min	E	1h30		1 1	E E	1h 1h30	1 1	E E	1h 1h
UE 2 : Environnements Fournisseurs EC 1 : Gestion de production, approvisionnements, logistique EC 2 : Informatique	6	6	3 3	EvC EvC		2 min 2 min				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 3 : Management du Point de Vente EC 1 : Merchandising EC 2 : Marketing des services du Point de Vente EC 3 : Comptabilité, Contrôle de gestion appliqué au Point de Vente EC 4 : Gestion des Ressources Humaines EC 5 : Management et Animation d'équipes du Point de Vente EC 6 : Anglais du commerce S1	18	18	3 3 3 3 3 3	EvC EvC EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance								
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.						
UE 4 : E-Commerce EC 1 : E-marketing EC 2 : Identité numérique	3	3			2 min						1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Gestion des relations commerciales EC 1 : Politique relationnelle et fidélisation EC 2 : Comportement du consommateur	3	3			2 min						1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Management des Environnements du Point de Vente EC 1 : Analyse du marché de la Zone de Chalandise EC 2 : Stratégies de Distributeurs EC 3 : Environnement Multicanal EC 4 : Communication commerciale et promotion des ventes du Point de Vente EC 5 : Droit de la Distribution EC 6 : Anglais du commerce S2	6	6			2 min						1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Actions professionnalisées Projets Tuteurés EC 1 : Projets Tuteurés	9	9			1	M et S	45 min				1	M et S	45 min	-	-	-			
UE 8 : Actions professionnalisées Alternance EC 1 : Alternance	9	9			1	M et S	45 min				1	M et S	45 min	-	-	-			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Commerce-Distribution

Semestre 1	
Réunion de rentrée	09 septembre 2019
Début des cours	09 septembre 2019
Fin des cours	31 janvier 2020
Début Vacances de Noël	22 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	07 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	1 ^{er} février 2020
Fin des cours	03 avril 2020
Début Vacances d'Hiver	néant
Fin Vacances d'Hiver	néant
Début Vacances de Printemps	néant
Fin Vacances de Printemps	néant
Stage alterné	non
Stage fin de formation	non
Date début alternance	1/09/2019
Date fin alternance	30/09/2020
Soutenance de stage au plus tard	20/09/2020

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Commerce et Distribution



IAE Clermont Auvergne - School of Management
11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex

Licence Professionnelle Commerce Distribution - MANAGEMENT du POINT de VENTE (MPV) - Responsable Lionel COLOMBEL
420 heures du 9 septembre 2019 au 16 septembre 2020

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020						
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap					
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de Fan	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mar		Sam		1	Mar		
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mar		
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Jeu		
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven		
5	Jeu		Sam		Mar		5	Jeu		Dim		Mar		5	Jeu		Dim		Mar		5	Ven		Dim		Mar		5	Sam		
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mar		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim		
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun		
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mar		Sam		8	Mar		
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mar		
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Jeu		
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mar		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven		
12	Jeu		Sam		Mar		12	Jeu		Dim		Mar		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mar		12	Sam		
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mar		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim		
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven		14	Lun		
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mar		Sam	Assomp.	15	Mar		
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer		
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu		
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven		
19	Jeu		Sam		Mar		19	Jeu		Dim		Mar		19	Jeu		Dim		Mar		19	Ven		Dim		Mar		19	Sam		
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mar		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim		
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven	Lun	21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun		
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mar		Sam		22	Mar		
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer		
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Jeu		
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven		
26	Jeu		Sam		Mar		26	Jeu		Dim		Mar		26	Jeu		Dim		Mar		26	Ven		Dim		Mar		26	Sam		
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mar		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim		
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun		
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mar		Sam		29	Mar		
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu		Dim		30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer		
31			Jeu				31	Mar		Ven				31	Mar		Ven		Dim		31			Ven		Lun		31			
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre	Périodes universitaires	420,0	Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance	1/2 journée de soutenance en avril (projets tutorés) + 1/2 journée de soutenance en septembre reste du temps en entreprise
--	-------------------------	-------	--	---

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Licence Professionnelle
Logistique et Pilotage des flux**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD



Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylverin KEMMOE TCHOMTE

sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Intitulés du parcours

Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine – amandine.gaume@uca.fr, 04.73.17.77.65

BOROT Sylviane – sylviane.borot@uca.fr, 04.73.17.77.26

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux des

maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable

de l'enseignement.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance

La licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux – Parcours : Gestion de production et logistique intégrée

Semestre 1 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences																			
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance												
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.									
UE 1 : Enseignement général EC 1 : Animation d'équipe et communication EC 2 : Informatique et Outils web EC 3 : Economie Générale EC 4 : Anglais Professionnel	12	12			2 min	E ou O																
		2	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
		4	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
		2	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
		4	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
UE 2 : Méthodes générales EC 1 : Gestion de Projet Industriel EC 2 : Comptabilité d'entreprise EC 3 : Contrôle de Gestion	9	9			2 min	E ou O																
		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
UE 3 : Management Responsable & Commercial EC 1 : Management Responsable EC 2 : Management de l'Innovation et de la Qualité EC 3 : Droit & Aspects Juridiques	9	9			2 min	E ou O																
		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							
		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h							

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Outils de pilotage de la Production EC 1 : Outils Maths Appliqués à la Gestion EC 2 : Gestion de Production EC 3 : Gestion des entrepôts & Réseaux de distribution EC 4 : Gestion des Stocks	6	6	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 5 : Management de la Chaine Logistique EC 1 : Management logistique EC 2 : Marketing Industriel EC 3 : Cas ou Jeux d'entreprise (SAP) EC 4 : Achat & Gestion des Approvisionnements	6	6	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O		1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 6 : Projet tutoré (150 heures / étudiant) EC 1 : Projet tutoré	9	6	M et S		1	M et S	45 min	/	/	/	/	-	/
UE 7 : Alternance EC 1 : Alternance	15	9	M et S		1	M et S	45 min	/	/	/	/	-	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation de la Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée

Semestre 1	
Réunion de rentrée	Lundi 10 septembre 2019
Début des cours	Lundi 10 septembre 2019
Fin des cours	Samedi 9 Mars 2020
Début Vacances de Noël	Samedi 22 Décembre 2019
Fin Vacances de Noël	Lundi 07 Janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	Lundi 11 mars 2020
Fin des cours	Vendredi 06 Septembre 2020
Début Vacances d'Hiver	16 Février 2020
Fin Vacances d'Hiver	04 Mars 2020
Début Vacances de Printemps	13 Avril 2020
Fin Vacances de Printemps	29 Avril 2020
Date début alternance	02 Janvier 2020
Date fin alternance	30 Septembre 2019
Soutenance de stage au plus tard	06 Septembre 2019

Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée



Ecole Universitaire de Management - IAE Clermont Auvergne
11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex

Licence Professionnelle Logistique et pilotage des flux parcours Gestion de production et logistique intégrée 600 heures de formation du 10 septembre 2018 au 6 septembre 2019

09/2018			10/2018			11/2018			12/2018			01/2019			02/2019			03/2019			04/2019			05/2019			06/2019			07/2019			08/2019			09/2019							
m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap			
1	Sam			Lun			Jeu	Tous.				1	Sam		Mar	J. de l'an	Ven			1	Ven		Lun			Mer	1er Mai			1	Sam		Lun		Jeu			1	Dim				
2	Dim			Mar			Ven					2	Dim		Mer		Sam			2	Sam		Mar			Jeu			2	Dim		Mar		Ven			2	Lun					
3	Lun			Mer			Sam					3	Lun		Jeu		Dim			3	Dim		Mer			Ven			3	Lun		Mer		Sam			3	Mar					
4	Mar			Jeu			Dim					4	Mar		Ven		Lun			4	Lun		Jeu			Sam			4	Mar		Jeu		Dim			4	Mer					
5	Mer			Ven			Lun					5	Mer		Sam		Mar			5	Mar		Ven			Dim			5	Mer		Ven		Lun			5	Jeu					
6	Jeu			Sam			Mar					6	Jeu		Dim		Mer			6	Mer		Sam			Lun			6	Jeu		Sam		Mar			6	Ven					
7	Ven			Dim			Mer					7	Ven		Lun		Jeu			7	Jeu		Dim			Mar			7	Ven		Dim		Mer			7	Sam					
8	Sam			Lun			Jeu					8	Sam		Mar		Ven			8	Ven		Lun			Mer	Victoire		8	Sam		Lun		Jeu			8	Dim					
9	Dim			Mar			Ven					9	Dim		Mer		Sam			9	Sam		Mar			Jeu			9	Dim	Pentecôte	Mar		Ven			9	Lun					
10	Lun			Mer			Sam					10	Lun		Jeu		Dim			10	Dim		Mer			Ven			10	Lun		Mer		Sam			10	Mar					
11	Mar			Jeu			Dim	Armist.				11	Mar		Ven		Lun			11	Lun		Jeu			Sam			11	Mar		Jeu		Dim			11	Mer					
12	Mer			Ven			Lun					12	Mer		Sam		Mar			12	Mar		Ven			Dim			12	Mer		Ven		Lun			12	Jeu					
13	Jeu			Sam			Mar					13	Jeu		Dim		Mer			13	Mer		Sam			Lun			13	Jeu		Sam		Mar			13	Ven					
14	Ven			Dim			Mer					14	Ven		Lun		Jeu			14	Jeu		Dim			Mar			14	Ven		Dim	Fête Nat.	Mer			14	Sam					
15	Sam			Lun			Jeu					15	Sam		Mar		Ven			15	Ven		Lun			Mer			15	Sam		Lun		Jeu	Assomp.		15	Dim					
16	Dim			Mar			Ven					16	Dim		Mer		Sam			16	Sam		Mar			Jeu			16	Dim		Mar		Ven			16	Lun					
17	Lun			Mer			Sam					17	Lun		Jeu		Dim			17	Dim		Mer			Ven			17	Lun		Mer		Sam			17	Mar					
18	Mar			Jeu			Dim					18	Mar		Ven		Lun			18	Lun		Jeu			Sam			18	Mar		Jeu		Dim			18	Mer					
19	Mer			Ven			Lun					19	Mer		Sam		Mar			19	Mar		Ven			Dim			19	Mer		Ven		Lun			19	Jeu					
20	Jeu			Sam			Mar					20	Jeu		Dim		Mer			20	Mer		Sam			Lun			20	Jeu		Sam		Mar			20	Ven					
21	Ven			Dim			Mer					21	Ven		Lun		Jeu			21	Jeu		Dim			Mar			21	Ven		Dim		Mer			21	Sam					
22	Sam			Lun			Jeu					22	Sam		Mar		Ven			22	Ven		Lun			Mer			22	Sam		Lun		Jeu			22	Dim					
23	Dim			Mar			Ven					23	Dim		Mer		Sam			23	Sam		Mar			Jeu			23	Dim		Mar		Ven			23	Lun					
24	Lun			Mer			Sam					24	Lun		Jeu		Dim			24	Dim		Mer			Ven			24	Lun		Mer		Sam			24	Mar					
25	Mar			Jeu			Dim					25	Mar	Noël	Ven		Lun			25	Lun		Jeu			Sam			25	Mar		Jeu		Dim			25	Mer					
26	Mer			Ven			Lun					26	Mer		Sam		Mar			26	Mar		Ven			Dim			26	Mer		Ven		Lun			26	Jeu					
27	Jeu			Sam			Mar					27	Jeu		Dim		Mer			27	Mer		Sam			Lun			27	Jeu		Sam		Mar			27	Ven					
28	Ven			Dim			Mer					28	Ven		Lun		Jeu			28	Jeu		Dim			Mar			28	Ven		Dim		Mer			28	Sam					
29	Sam			Lun			Jeu					29	Sam		Mar					29	Ven		Lun			Mer			29	Sam		Lun		Jeu			29	Dim					
30	Dim			Mar			Ven					30	Dim		Mer					30	Sam		Mar			Jeu	Ascens.		30	Dim		Mar		Ven			30	Lun					
31				Mer								31	Lun		Jeu					31	Dim					Ven			31			Mer		Sam			31						
		0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires	600,0
dont Enseignements Universitaires	
dont Projet Tutoré	

Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Licence Professionnelle
Management des activités commerciales**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

BERTEL Sylvain; sylvain.bertel@uca.fr

Intitulés des parcours :

- Parcours : Management des relations commerciales

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine, amandine.gaume@uca.fr

BOROT Sylviane, sylviane.borot@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux DE maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux de maquettes pédagogiques en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

III - Expérience professionnelle :

Article 5. Alternance

La Licence professionnelle Management des Activités Commerciales - Parcours Management des Relations Commerciales, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (pendant les périodes entreprises du calendrier d'alternance) soit d'un stage de fin d'année. La durée minimale de stage est de 3 mois (12 semaines) et au maximum de 4 mois (16 semaines).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV - Modalités de compensation:

Article 6.

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V - Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle Management des activités commerciales - Parcours : Management des relations commerciales

Semestre 1 :	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Relations Ventes EC 1 : Techniques de négociation EC 2 : Droit de la consommation	6														
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min		1h30			1	E	1h30	1	E	1h
UE 2 : Environnements Fournisseurs EC 1 : Gestion de production, approvisionnements, logistique EC 2 : Informatique	6														
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Management des activités du Commerce International EC 1 : Anglais Commerce international EC 2 : Economie internationale EC 3 : Management responsable pour commerce international EC 4 : Sensibilisation à la variable culturelle et son management EC 5 : Construction d'offre et distribution international EC 6 : Administration des ventes et tableau de bord commerciaux EC 7 : Construction B to B	18														
		2	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min					1	E	1h	1	E	1h
		2	EvT		1	E	1h30			1	E	1h30	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : E-Commerce EC 1 : E-marketing EC 2 : Identité numérique	3	2 1	EvC EvC		2 Min 2 Min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE 5 : Construction des Relations Commerciales internationales EC 1 : Politique relationnelle et fidélisation EC 2 : Comportement du consommateur	3	2 1	EvC EvC		2 Min 2 Min				1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE 6 : Management des spécificités du Commerce International EC 1 : Connaissance du client et du marché : analyse de données marchés EC 2 : Vente et suivi d'équipe : objectifs de négociation et de prospection EC 3 : Processus export, prospection de marché EC 4 : Anglais commerce international EC 5 : Environnements digitaux EC 6 : Communication	6	1 1 1 1 1 1	EvC EvC EvC EvC EvC EvC		2 Min 2 Min 2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1 1 1	E E E E E E		1 1 1 1 1 1	E E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h 1h
UE 7 : Actions professionnalisées : Projet tuteuré EC 1 : Projet tuteuré	9	9	EvT		1	M et S	40 mn	1	M et S	40 mn	-	-	-	-
UE 8 : Actions professionnalisées : Stage EC1 : Stage	9	9	EvT		1	M et S	40 mn	1	M et S	40mn	-	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Management des Activités Commerciales Parcours Management des Relation Commerciales

Semestre 1	
Réunion de rentrée	9 septembre 2019
Début des cours	9 septembre 2019
Fin des cours	21 mars 2020
Début Vacances de Noël	néant
Fin Vacances de Noël	néant
Semestre 2	
Début des cours	30 mars 2020
Fin des cours	27 juin 2020
Début Vacances d'Hiver	néant
Fin Vacances d'Hiver	néant
Début Vacances de Printemps	néant
Fin Vacances de Printemps	néant
Stage alterné	oui
Stage fin de formation	non
Date début alternance	1/09/2020
Date fin alternance	30/09/2020
Soutenance de stage au plus tard	10/09/2020

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Management des Activités Commerciales Parcours Management des Relation Commerciales

LICENCE MANAGEMENT DES ACTIVITES COMMERCIALES -ANNEE 2019-2020
RESPONSABLE / S.BERTEL

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020						
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap					
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de l'an	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mer		Sam		1	Mar		
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mer		
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mer		Ven		Lun		3	Jeu		
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven		
5	Jeu		Sam		Mer		5	Jeu		Dim		Mer		5	Jeu		Dim		Mer		5	Ven		Dim		Mer		5	Sam		
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mer		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim		
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun		
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mer		Sam		8	Mar		
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mer		
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mer		Ven		Lun		10	Jeu		
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mer		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven		
12	Jeu		Sam		Mer		12	Jeu		Dim		Mer		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mer		12	Sam		
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim		
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven		14	Lun		
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mer		Sam	Assomp.	15	Mar		
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer		
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu		
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven		
19	Jeu		Sam		Mer		19	Jeu		Dim		Mer		19	Jeu		Dim		Mar		19	Ven		Dim		Mer		19	Sam		
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mer		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim		
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven		21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun		
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mer		Sam		22	Mar		
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer		
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mer		Ven		Lun		24	Jeu		
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven		
26	Jeu		Sam		Mer		26	Jeu		Dim		Mer		26	Jeu		Dim		Mar		26	Ven		Dim		Mer		26	Sam		
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mer		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim		
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun		
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mer		Sam		29	Mar		
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu				30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer		
31			Jeu				31	Mar		Ven				31	Mar				Dim		31			Ven		Lun		31			
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	#REF!

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires

Périodes en Entreprise possibles

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques.

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Licence Professionnelle
Management et gestion des organisations**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU

Françoise PEYRARD



Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Sylverin KEMMOE TCHOMTE

sylverin.kemmoe_tchomte@uca.fr

Intitulés du parcours de la mention

Management des PME PMI

Contacts en scolarité :

GAUME Amandine – amandine.gaume@uca.fr, 04.73.17.77.65

BOROT Sylviane – sylviane.borot@uca.fr, 04.73.17.77.26

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche. Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux des maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

-l'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.

-En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable de l'enseignement.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée.

-En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluations en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Expérience professionnelle :

Article 5 Alternance

La licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV - Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements de la licence professionnelle Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Parcours Gestion de Production et Logistique Intégrée sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée. En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V - Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI- Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Management et Gestion des Organisations Parcours Management des PME-PMI

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC / EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Enseignement général	12	12													
EC 1 : Animation d'équipe et communication		2	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
EC 2 : Informatique et Outils web		4	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
EC 3 : Economie Générale		2	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
EC 4 : Anglais Professionnel		4	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 2 : Méthodes générales	9	9													
EC 1 : Gestion de Projet Industriel		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
EC 2 : Comptabilité d'entreprise		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
EC 3 : Contrôle de Gestion		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 3 : Management Responsable & Commercial	9	9													
EC 1 : Management Responsable		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
EC 2 : Management de l'Innovation et de la Qualité		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
EC 3 : Droit & Aspects Juridiques		3	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 4 : Outils de Pilotage de la PME PMI EC 1 : Fiscalité EC 2 : Diagnostic Financier EC 3 : Initiation à la Conception des Systèmes d'Information EC 4 : Analyse de marché EC 5 : Economie d'entreprise	6	6													
		1	EvC		2min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 5 : Management Opérationnel de la PME PMI EC 1 : Cas ou Jeux d'entreprise EC 2 : Création & Reprise d'entreprise EC 3 : GRH & Droit Social EC 4 : Management Commercial EC 5 : Gestion de la PME	6	6													
		1	EvC		2min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
		1	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
		2	EvC		2 min	E ou O				1	O	1h	1	E ou O	1h
UE 6 : Projet tutoré (150 heures / étudiant) EC 1 : Projet tutoré	9	6	M ou S		1	M ou S	45 min	/	/	/	-	-	/		
UE 7 : Alternance (expérience professionnelle) EC 1 : Alternance	15	9	M et S		1	M et S	45 min	/	/	/	-	-	/		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Management et Gestion des Organisations – Parcours Management des PME-PMI

Semestre 1	
Réunion de rentrée	Lundi 10 septembre 2019
Début des cours	Lundi 10 septembre 2019
Fin des cours	Samedi 9 Mars 2020
Début Vacances de Noël	Samedi 22 Décembre 2019
Fin Vacances de Noël	Lundi 07 Janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	Lundi 11 mars 2020
Fin des cours	Vendredi 06 Septembre 2019
Début Vacances d'Hiver	16 Février 2020
Fin Vacances d'Hiver	04 Mars 2020
Début Vacances de Printemps	13 Avril 2020
Fin Vacances de Printemps	29 Avril 2020
Date début alternance	02 Janvier 2020
Date fin alternance	30 Septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	06 Septembre 2020

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Management et Gestion des Organisations – Parcours Management des PME-PMI



Ecole Universitaire de Management - IAE Clermont Auvergne
11 boulevard Charles de Gaulle - CS 20273 - 63008 Clermont-Ferrand cedex

Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations parcours Management des PME-PMI
600 heures de formation du 10 septembre 2018 au 6 septembre 2019

09/2018			10/2018			11/2018			12/2018			01/2019			02/2019			03/2019			04/2019			05/2019			06/2019			07/2019			08/2019			09/2019					
m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap	
1	Sam		Lun		Jeu	Tous.	1	Sam		Mar	J. de l'an	Ven		1	Ven		Lun		Mer	1er Mai	1	Sam		Lun		Jeu		1	Dim												
2	Dim		Mar		Ven		2	Dim		Mer		Sam		2	Sam		Mar		Jeu		2	Dim		Mar		Ven		2	Lun												
3	Lun		Mer		Sam		3	Lun		Jeu		Dim		3	Dim		Mer		Ven		3	Lun		Mer		Sam		3	Mar												
4	Mar		Jeu		Dim		4	Mar		Ven		Lun		4	Mar		Ven		Sam		4	Mar		Jeu		Dim		4	Mer												
5	Mer		Ven		Lun		5	Mer		Sam		Mar		5	Mer		Sam		Dim		5	Mer		Ven		Lun		5	Jeu												
6	Jeu		Sam		Mar		6	Jeu		Dim		Mer		6	Mer		Sam		Lun		6	Jeu		Sam		Mar		6	Ven												
7	Ven		Dim		Mer		7	Ven		Lun		Jeu		7	Jeu		Dim		Mar		7	Jeu		Dim		Mer		7	Sam												
8	Sam		Lun		Jeu		8	Sam		Mar		Ven		8	Sam		Lun		Mer	Victoire	8	Sam		Lun		Jeu		8	Dim												
9	Dim		Mar		Ven		9	Dim		Mer		Sam		9	Sam		Mar		Jeu		9	Dim		Pentecôte		Ven		9	Lun												
10	Lun		Mer		Sam		10	Lun		Jeu		Dim		10	Dim		Mer		Ven		10	Lun		Mer		Sam		10	Mar												
11	Mar		Jeu		Dim	Armist.	11	Mar		Ven		Lun		11	Lun		Jeu		Sam		11	Mar		Jeu		Dim		11	Mer												
12	Mer		Ven		Lun		12	Mer		Sam		Mar		12	Mar		Ven		Dim		12	Mer		Ven		Lun		12	Jeu												
13	Jeu		Sam		Mar		13	Jeu		Dim		Mer		13	Jeu		Sam		Lun		13	Jeu		Sam		Mar		13	Ven												
14	Ven		Dim		Mer		14	Ven		Lun		Jeu		14	Jeu		Dim		Mar		14	Ven		Dim		Fête Nat.	Mer	14	Sam												
15	Sam		Lun		Jeu		15	Sam		Mar		Ven		15	Ven		Lun		Mer		15	Sam		Lun		Jeu	Assomp.	15	Dim												
16	Dim		Mar		Ven		16	Dim		Mer		Sam		16	Sam		Mar		Jeu		16	Dim		Mar		Ven		16	Lun												
17	Lun		Mer		Sam		17	Lun		Jeu		Dim		17	Dim		Mer		Ven		17	Lun		Mer		Sam		17	Mar												
18	Mar		Jeu		Dim		18	Mar		Ven		Lun		18	Lun		Jeu		Sam		18	Mar		Jeu		Dim		18	Mer												
19	Mer		Ven		Lun		19	Mer		Sam		Mar		19	Mer		Sam		Dim		19	Mer		Ven		Lun		19	Jeu												
20	Jeu		Sam		Mar		20	Jeu		Dim		Mer		20	Jeu		Sam		Lun		20	Jeu		Sam		Mar		20	Ven												
21	Ven		Dim		Mer		21	Ven		Lun		Jeu		21	Ven		Lun		Dim	Pâques	21	Ven		Dim		Mer		21	Sam												
22	Sam		Lun		Jeu		22	Sam		Mar		Ven		22	Ven		Lun		L. Pâques	Mer	22	Sam		Lun		Jeu		22	Dim												
23	Dim		Mar		Ven		23	Dim		Mer		Sam		23	Sam		Mar		Jeu		23	Dim		Mar		Ven		23	Lun												
24	Lun		Mer		Sam		24	Lun		Jeu		Dim		24	Dim		Mer		Ven		24	Dim		Mer		Sam		24	Mar												
25	Mar		Jeu		Dim		25	Mar		Noël		Lun		25	Mar		Ven		Lun		25	Mar		Jeu		Dim		25	Mer												
26	Mer		Ven		Lun		26	Mer		Sam		Mar		26	Mar		Ven		Dim		26	Mer		Ven		Lun		26	Jeu												
27	Jeu		Sam		Mar		27	Jeu		Dim		Mer		27	Jeu		Dim		Lun		27	Jeu		Sam		Mar		27	Ven												
28	Ven		Dim		Mer		28	Ven		Lun		Jeu		28	Jeu		Dim		Mar		28	Ven		Dim		Mer		28	Sam												
29	Sam		Lun		Jeu		29	Sam		Mar		Ven		29	Sam		Lun		Mer		29	Sam		Lun		Jeu		29	Dim												
30	Dim		Mar		Ven		30	Dim		Mer		Sam		30	Dim		Mer		Jeu	Ascens.	30	Dim		Mar		Ven		30	Lun												
31			Mer				31	Lun		Jeu				31	Dim				Ven		31			Mer		Sam		31													
		0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0		0,0	0,0			0,0	0,0			0,0	0,0						

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires	600,0
dont Enseignements Universitaires	
dont Projet Tutoré	

Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Licence professionnelle
Métiers de la gestion et de la comptabilité :
gestion comptable et financière**

Conseil de Gestion : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Roux Marième, marieme.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,

- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution à l'EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le

service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

La licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année à partir du mercredi 27 mai 2020 avec une fin au plus tard le mardi 15 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 12 semaines et au maximum 16 semaines.
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Au niveau de la licence professionnelle, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un rapport de stage.

La soutenance de ce rapport de stage est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements de la licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE et si l'étudiant obtient en moyenne au moins 10/20 avec le projet tutoré et le stage.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière

Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Finance Contrôle	9	9											
Diagnostic économique et financier		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Contrôle de gestion I		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Informatique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 2 Comptabilité	6	6											
Techniques comptables approfondies		6	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 3 Fiscalité	6	6											
Optimisation fiscale de l'Entreprise		6	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
UE 4 Droit	9	9											
Droit de l'Entreprise		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Ingénierie sociétaire 1		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Anglais		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	O	30 minutes
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 Environnement juridique et Comptabilité	6	6											
Ingénierie sociétaire 2		2	EvT		1	E	3h				1	E	1h
Capitaux permanents		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Consolidation et Normes Comptables Internationales		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 Diagnostic financier et Contrôle	6	6											
Ingénierie financière		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Valeur et Pilotage		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Contrôle de Gestion 2		2	EvT		1	E	3h				1	E	1h
Préparation DCG, Simulation d'entreprise		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 7 - Projet tutoré	9	9											
Projet tutoré		9	EvC		2	E ou O		1	M		1	M	
UE 8 Stage	9	9	EvC		2	M + S	45 mn					M + S	45 mn
Crédits semestre 2	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de formation Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité gestion comptable et financière

Semestre 1	
Réunion de rentrée	Lundi 26 août 2019
Début des cours	Lundi 26 août 2019
Fin des cours	samedi 21 décembre 2019
Début Vacances de Noël	samedi 21 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	lundi 6 janvier 2020
Fin des cours	mardi 26 mai 2020
Début Vacances d'Hiver	lundi 24 février 2020
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 1 mars 2020
Journées d'examen	lundi 2 mars 2020
	vendredi 13 mars 2020
Début période d'Examens	lundi 6 avril 2020
Fin période d'Examens	samedi 5 mai 2020
Début Vacances de Printemps	lundi 20 avril 2020
Fin Vacances de Printemps	dimanche 26 avril 2020
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	mercredi 9 octobre 2019
Date fin stage alterné	mardi 15 septembre 2020
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	mercredi 27 mai 2020
Date fin stage	mardi 15 septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	Mercredi 16 septembre 2020
Soutenance de l'apprentissage / Contrat de professionnalisation au plus tard	vendredi 28 août 2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Licence Professionnelle
Métiers de la GRH :
Assistant**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique :

Pierre CHAUDAT, pierre.chaudat@uca.fr

Contact en scolarité :

Anaïs BOS, anais.bos@uca.fr 04 73 17 77 03

Intitulés du parcours de la mention :

- Parcours : Assistant RH

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC. Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux DE maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1 Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluations en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements.

Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance. En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.2 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages et alternance

La Licence professionnelle Métiers de la GRH - Parcours Assistant RH, comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) soit d'un stage de fin d'année La durée minimale de stage est de 12 semaines et au maximum de 16 semaines.
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.
- En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV - Modalités de compensation :

Article 6

Les enseignements des licences professionnelles de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Pour chaque semestre, une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à la l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée à la fin de l'année universitaire.

Toutefois, le projet d'insertion professionnelle, le stage et/le mémoire ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

V - Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

LICENCE Professionnelle Métiers de la GRH : assistant - Parcours : Assistant RH

Semestre 1 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Connaissances professionnelles générales	12													
Droit du travail et de la Sécurité sociale		4	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Informatique		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Economie du travail		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Communication		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Management responsable		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
UE 2 : Anglais	3													
Anglais		3	EvC		2 min				1	EvT	Max 2 h	1	E ou O	1h
UE 3 : Connaissances professionnelles fondamentales	12													
Administration du personnel		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Recrutement		3	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Formation		3	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Gestion des rémunérations		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h
Management des carrières		2	EvC		2 min				1	E	2 h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 2 :

	Crédits et coeff affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Connaissances professionnelles spécifiques et outils Relations sociales et professionnelles Gestion des conflits Diagnostic social Logiciels RH Outils GPEC Cas et simulation	12													
		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
		2	EvC		2 min			1	E	2 h	1	E	1h	
UE 5 : Projet tutoré Projet tutoré	6	6	EvC		1	M+S	1 h	1	M+S	1h	-	-	-	
UE 6 : Stage Stage (ou période en entreprise)	15	15	EvC		1	M+S	1 h	1	M+S	1h	-	-	-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier de formation LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de la GRH : assistant

Semestre 1	
Réunion de rentrée	09/09/19
Début des cours	10/09/19
Fin des cours	06/01/20
Début Vacances de Noël	21/12/19
Fin Vacances de Noël	5/01/20
Semestre 2	
Début des cours	6/01/20
Fin des cours	3/04/20
Début Vacances d'Hiver	22/02/20
Fin Vacances d'Hiver	9/03/20
Début Vacances de Printemps	18/04/20
Fin Vacances de Printemps	4/05/20
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	23/09/20
Date fin stage alterné	27/06/20
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	6/04/20
Date fin stage	28/08/20
Soutenance de stage au plus tard	5/09/20
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	12 semaines
Maximum	16 semaines

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin.

REMARQUES : Calendrier d'alternance de la LICENCE PROFESSIONNELLE Métiers de la GRH : assistant

1/2 journée de soutenance -
reste du temps en
entreprise

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020						
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap					
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de l'an	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mer		Sam		1	Mar		
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mer		
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mer		Ven		Lun		3	Jeu		
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven		
5	Jeu		Sam		Mar		5	Jeu		Dim		Mer		5	Jeu		Dim		Mar		5	Ven		Dim		Mer		5	Sam		
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mer		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim		
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun		
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mer		Sam		8	Mar		
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mer		
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mer		Ven		Lun		10	Jeu		
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mer		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven		
12	Jeu		Sam		Mar		12	Jeu		Dim		Mer		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mer		12	Sam		
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim		
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven		14	Lun		
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mer		Sam	Assomp.	15	Mar		
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer		
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu		
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven		
19	Jeu		Sam		Mar		19	Jeu		Dim		Mer		19	Jeu		Dim		Mar		19	Ven		Dim		Mer		19	Sam		
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mer		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim		
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven		21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun		
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mer		Sam		22	Mar		
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer		
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mer		Ven		Lun		24	Jeu		
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven		
26	Jeu		Sam		Mar		26	Jeu		Dim		Mer		26	Jeu		Dim		Mar		26	Ven		Dim		Mer		26	Sam		
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mer		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim		
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun		
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mer		Sam		29	Mar		
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu				30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer		
31			Jeu				31	Mar		Ven				31	Mar		Ven		Dim		31			Ven		Lun		31			
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires	600,0
dont Enseignements Universitaires	
dont Projet Tutoré	

Périodes en Entreprise possibles

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 – 2020**

**Master
Comptabilité-contrôle-audit**

Conseil de Gestion de l'IAE : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

SEDILLE Mylène, mylene.sedille@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,

- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution au EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.

- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9

Les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- *Master 1 CCA, Master 1 Accounting and Finance (Master 1 CCA 50% en langue anglaise)*
 - Soit d'un stage de fin d'année à partir du lundi 30 mars 2020 avec une fin au plus tard le vendredi 21 août 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle
 - Soit d'un mémoire de recherche appliquée

- Master 2 CCA

Le master 2 Comptabilité Contrôle Audit comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), soit d'un stage de fin d'année à partir du 22 juin 2020 avec une fin au plus tard le mardi 15 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Au niveau Master 2, cette expérience professionnelle ne peut être remplacée par la réalisation d'un mémoire.

Quelle que soit la forme de l'expérience professionnelle (contrat apprentissage, contrat de professionnalisation, stage alterné ou stage de fin d'année, validation d'expérience professionnelle), l'étudiant doit rédiger un mémoire professionnel qui respecte le cahier des charges de l'UE 7 DSCG Relations professionnelles, UE pour laquelle les étudiants Master CCA ont la dispense. La soutenance de ce mémoire professionnel est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Comptabilité Contrôle Audit sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la deuxième chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Master Comptabilité-contrôle-audit

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Management des systèmes d'information	3	3											
Management des systèmes d'information		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 Management organisationnel et Contrôle	6	6											
Métiers du contrôleur de gestion		3	EvT		1	E	3h				1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		3											
Management Organisationnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Organisational Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 Finance	6	6											
Diagnostic économique et financier		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Choix Investissement et modes de financement		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 4 Management stratégique et gouvernance d'entreprise	6	6											
Cours selon la modalité pédagogique :		3											
Gouvernance d'entreprise		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		3											

Management stratégique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Strategic Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante	6	6											
Anglais		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Economics		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Module d'insertion professionnelle		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 6 Droit	3	3											
Droit Pénal		3	EvC		2	EouO		1	E	1h	1	E	1h
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'é pr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 7 Comptabilité Finance	9	9											
Consolidation		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Principles of Financial Accounting		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Séminaire de recherche appliquée		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Finance et valeur		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Finance and Value		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Contrôle interne et audit		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Audit		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 8 Environnement juridique et fiscal	9	9											
Ingénierie sociétaire		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Fusion		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Audit social		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Anglais		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon la modalité pédagogique :		2											
Fiscalité d'entreprise		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Private Equity		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h

UE 9 Contrôle et Système d'information	3	3											
Stratégie et contrôle de gestion		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Informatique et modélisation		1	EvC		2	TP		1	A (Machin e)	1h	1	A (Machin e)	1h
Cours au choix :		1											
Pratique d'un ERP		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Portfolio Management		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 10 Stage (de 3 à 5 mois)	9	9											
Stage (Rapport de stage et soutenance)		9	EvC		2	M+S	45 mn					M+S	45 mn
Crédits semestre 2	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1 Comptabilité Contrôle Audit

Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 2 septembre 2019
Début des cours	lundi 2 septembre 2019
Fin des cours	samedi 23 novembre 2019
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	lundi 28 octobre 2019
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 3 novembre 2019
Début période d'Examens	samedi 30 novembre 2019
Fin période d'Examens	samedi 11 janvier 2020
Début Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2019

Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	lundi 25 novembre 2019
Fin des cours	samedi 14 mars 2020
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	lundi 24 février 2020
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 1 mars 2020
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 16 mars 2020
Fin période d'Examens	samedi 28 mars 2020
Stage alterné	
	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	
	Oui
Date début stage	lundi 30 mars 2020
Date fin stage	Vendredi 21 août 2020
Soutenance de stage au plus tard	Vendredi 28 août 2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Aspects juridiques et gestion	6	6											
Aspects juridiques des groupes		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Intégration fiscale		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Gestion juridique de la pérennité de l'entreprise		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 2 Modification organisationnelle et contrôle de gestion	6	6											
Modifications organisationnelles		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Processus		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Compléments sur les systèmes d'information		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 Finance	6	6											
Diagnostic financier approfondi		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
International Accounting		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours au choix :		2											
Financial Auditing and Fraud (en anglais)		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Intelligence (en anglais)		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 Groupes et Fusion	9	9											
Fusion		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Consolidation		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Normes IFRS		3	EvT		1	E	3h				1	E	1h
UE 5 Environnement et Pratique de la langue vivante	3	3											
Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

Crédits semestre 3	30	30												
--------------------	----	----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			2 nd e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 Finance, Evaluation et pratique des logiciels	9	9											
Information comptable et management financier		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Pratique de l'Evaluation		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Gestion de trésorerie et pratique des logiciels		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Présentation et pratique du progiciel intégré SAP		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 7 Contrôle des comptes et audit	6	6											
Contrôle interne et audit		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Pratique des IFRS		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Contrôle de Gestion et Informatique décisionnelle		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Ingénierie financière		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE 8 Apprentissage, Mémoire, langue et international	6	6											
Anglais		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Méthodologie (SRA)		3	EvC		2	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn
Cours au choix :		2											
Fiscalité locale directe		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Comptabilité, Contrôle et secteur public		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 9 stage ou apprentissage	9	9											

Stage ou Apprentissage		9	EvC		2	M + S	45 mn					M + S	45 mn
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de l'alternance Master 2 Comptabilité Contrôle Audit

2019-2020

Calendrier prévisionnel de la section apprentissage
Master 2 Comptabilité Contrôle Audit

sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20
dimanche 1 septembre	mardi 1 octobre	vendredi 1 novembre	dimanche 1 décembre	mercredi 1 janvier	samedi 1 février	dimanche 1 mars
lundi 2 septembre	mercredi 2 octobre	samedi 2 novembre	lundi 2 décembre	jeudi 2 janvier	dimanche 2 février	lundi 2 mars
mardi 3 septembre	jeudi 3 octobre	dimanche 3 novembre	mardi 3 décembre	vendredi 3 janvier	lundi 3 février	mardi 3 mars
mercredi 4 septembre	vendredi 4 octobre	lundi 4 novembre	mercredi 4 décembre	samedi 4 janvier	mardi 4 février	mercredi 4 mars
jeudi 5 septembre	samedi 5 octobre	mardi 5 novembre	jeudi 5 décembre	dimanche 5 janvier	mercredi 5 février	jeudi 5 mars
vendredi 6 septembre	dimanche 6 octobre	mercredi 6 novembre	vendredi 6 décembre	lundi 6 janvier	jeudi 6 février	vendredi 6 mars
samedi 7 septembre	lundi 7 octobre	jeudi 7 novembre	samedi 7 décembre	mardi 7 janvier	vendredi 7 février	samedi 7 mars
dimanche 8 septembre	mardi 8 octobre	vendredi 8 novembre	dimanche 8 décembre	mercredi 8 janvier	samedi 8 février	dimanche 8 mars
lundi 9 septembre	mercredi 9 octobre	samedi 9 novembre	lundi 9 décembre	jeudi 9 janvier	dimanche 9 février	lundi 9 mars
mardi 10 septembre	jeudi 10 octobre	dimanche 10 novembre	mardi 10 décembre	vendredi 10 janvier	lundi 10 février	mardi 10 mars
mercredi 11 septembre	vendredi 11 octobre	lundi 11 novembre	mercredi 11 décembre	samedi 11 janvier	mardi 11 février	mercredi 11 mars
jeudi 12 septembre	samedi 12 octobre	mardi 12 novembre	jeudi 12 décembre	dimanche 12 janvier	mercredi 12 février	jeudi 12 mars
vendredi 13 septembre	dimanche 13 octobre	mercredi 13 novembre	vendredi 13 décembre	lundi 13 janvier	jeudi 13 février	vendredi 13 mars
samedi 14 septembre	lundi 14 octobre	jeudi 14 novembre	samedi 14 décembre	mardi 14 janvier	vendredi 14 février	samedi 14 mars
dimanche 15 septembre	mardi 15 octobre	vendredi 15 novembre	dimanche 15 décembre	mercredi 15 janvier	samedi 15 février	dimanche 15 mars
lundi 16 septembre	mercredi 16 octobre	samedi 16 novembre	lundi 16 décembre	jeudi 16 janvier	dimanche 16 février	lundi 16 mars
mardi 17 septembre	jeudi 17 octobre	dimanche 17 novembre	mardi 17 décembre	vendredi 17 janvier	lundi 17 février	mardi 17 mars
mercredi 18 septembre	vendredi 18 octobre	lundi 18 novembre	mercredi 18 décembre	samedi 18 janvier	mardi 18 février	mercredi 18 mars
jeudi 19 septembre	samedi 19 octobre	mardi 19 novembre	jeudi 19 décembre	dimanche 19 janvier	mercredi 19 février	jeudi 19 mars
vendredi 20 septembre	dimanche 20 octobre	mercredi 20 novembre	vendredi 20 décembre	lundi 20 janvier	lundi 20 février	vendredi 20 mars
samedi 21 septembre	lundi 21 octobre	jeudi 21 novembre	samedi 21 décembre	mardi 21 janvier	vendredi 21 février	samedi 21 mars
dimanche 22 septembre	mardi 22 octobre	vendredi 22 novembre	dimanche 22 décembre	mercredi 22 janvier	samedi 22 février	dimanche 22 mars
lundi 23 septembre	mercredi 23 octobre	samedi 23 novembre	lundi 23 décembre	jeudi 23 janvier	dimanche 23 février	lundi 23 mars
mardi 24 septembre	jeudi 24 octobre	dimanche 24 novembre	mardi 24 décembre	vendredi 24 janvier	lundi 24 février	mardi 24 mars
mercredi 25 septembre	vendredi 25 octobre	lundi 25 novembre	mercredi 25 décembre	samedi 25 janvier	mardi 25 février	mercredi 25 mars
jeudi 26 septembre	samedi 26 octobre	mardi 26 novembre	jeudi 26 décembre	dimanche 26 janvier	mercredi 26 février	jeudi 26 mars
vendredi 27 septembre	dimanche 27 octobre	mercredi 27 novembre	vendredi 27 décembre	lundi 27 janvier	jeudi 27 février	vendredi 27 mars
samedi 28 septembre	lundi 28 octobre	jeudi 28 novembre	samedi 28 décembre	mardi 28 janvier	vendredi 28 février	samedi 28 mars
dimanche 29 septembre	mardi 29 octobre	vendredi 29 novembre	dimanche 29 décembre	mercredi 29 janvier	samedi 29 février	dimanche 29 mars
lundi 30 septembre	mercredi 30 octobre	samedi 30 novembre	lundi 30 décembre	jeudi 30 janvier		lundi 30 mars
	jeudi 31 octobre		mardi 31 décembre	vendredi 31 janvier		mardi 31 mars

avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20
mercredi 1 avril	vendredi 1 mai	lundi 1 juin	mercredi 1 juillet	samedi 1 août
jeudi 2 avril	samedi 2 mai	mardi 2 juin	jeudi 2 juillet	dimanche 2 août
vendredi 3 avril	dimanche 3 mai	mercredi 3 juin	vendredi 3 juillet	lundi 3 août
samedi 4 avril	lundi 4 mai	jeudi 4 juin	samedi 4 juillet	mardi 4 août
dimanche 5 avril	mardi 5 mai	vendredi 5 juin	dimanche 5 juillet	mercredi 5 août
lundi 6 avril	mercredi 6 mai	samedi 6 juin	lundi 6 juillet	jeudi 6 août
mardi 7 avril	jeudi 7 mai	dimanche 7 juin	mardi 7 juillet	vendredi 7 août
mercredi 8 avril	vendredi 8 mai	lundi 8 juin	mercredi 8 juillet	samedi 8 août
jeudi 9 avril	samedi 9 mai	mardi 9 juin	jeudi 9 juillet	dimanche 9 août
vendredi 10 avril	dimanche 10 mai	mercredi 10 juin	vendredi 10 juillet	lundi 10 août
samedi 11 avril	lundi 11 mai	jeudi 11 juin	samedi 11 juillet	mardi 11 août
dimanche 12 avril	mardi 12 mai	vendredi 12 juin	dimanche 12 juillet	mercredi 12 août
lundi 13 avril	mercredi 13 mai	samedi 13 juin	lundi 13 juillet	jeudi 13 août
mardi 14 avril	jeudi 14 mai	dimanche 14 juin	mardi 14 juillet	vendredi 14 août
mercredi 15 avril	vendredi 15 mai	lundi 15 juin	mercredi 15 juillet	samedi 15 août
jeudi 16 avril	samedi 16 mai	mardi 16 juin	jeudi 16 juillet	dimanche 16 août
vendredi 17 avril	dimanche 17 mai	mercredi 17 juin	vendredi 17 juillet	lundi 17 août
samedi 18 avril	lundi 18 mai	jeudi 18 juin	samedi 18 juillet	mardi 18 août
dimanche 19 avril	mardi 19 mai	vendredi 19 juin	dimanche 19 juillet	mercredi 19 août
lundi 20 avril	mercredi 20 mai	samedi 20 juin	lundi 20 juillet	jeudi 20 août
mardi 21 avril	jeudi 21 mai	dimanche 21 juin	mardi 21 juillet	vendredi 21 août
mercredi 22 avril	vendredi 22 mai	lundi 22 juin	mercredi 22 juillet	samedi 22 août
jeudi 23 avril	samedi 23 mai	mardi 23 juin	jeudi 23 juillet	dimanche 23 août
vendredi 24 avril	dimanche 24 mai	mercredi 24 juin	vendredi 24 juillet	lundi 24 août
samedi 25 avril	lundi 25 mai	jeudi 25 juin	samedi 25 juillet	mardi 25 août
dimanche 26 avril	mardi 26 mai	vendredi 26 juin	dimanche 26 juillet	mercredi 26 août
lundi 27 avril	mercredi 27 mai	samedi 27 juin	lundi 27 juillet	jeudi 27 août
mardi 28 avril	jeudi 28 mai	dimanche 28 juin	mardi 28 juillet	vendredi 28 août
mercredi 29 avril	vendredi 29 mai	lundi 29 juin	mercredi 29 juillet	samedi 29 août
jeudi 30 avril	samedi 30 mai	mardi 30 juin	jeudi 30 juillet	dimanche 30 août
	dimanche 31 mai		vendredi 31 juillet	lundi 31 août

Jours en formation
Jours en entreprise
Dimanches et jours fériés

Semaine 36 : Examens de 2e session en cas d'échec aux examens de l'année.

Semaines 35 : 1/2 journée date de soutenance à définir si soutenance non effectuée en juillet.

Semestre 3	
Réunion de rentrée	lundi 2 septembre 2019
Début des cours	lundi 2 septembre 2019
Fin des cours	samedi 21 décembre 2019
Nombre de semaines de cours	Calendrier de l'alternance
Début période d'Examens	samedi 30 novembre 2019
Fin période d'Examens	samedi 11 janvier 2020
Début Vacances de Noël	samedi 23 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 4	
Début des cours	lundi 6 janvier 2020
Fin des cours	samedi 27 juin 2020
Nombre de semaines de cours	Calendrier de l'alternance
Début période d'Examens	jeudi 7 mai 2020
Fin période d'Examens	samedi 20 juin 2020
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	Lundi 23 septembre 2019
Date fin stage alterné	Mardi 15 septembre 2020
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 22 juin 2020
Date fin stage	Mardi 15 septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	Mercredi 16 septembre 2020
Soutenance de l'apprentissage / Contrat de professionnalisation au plus tard	vendredi 28 août 2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	6 mois

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

Master Finance

Conseil de Gestion de l'IAE : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Roux Fabien, fabien.roux@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

L'accès aux différents parcours de la mention Finance des semestres 3 et 4 est assujéti à des prérequis des semestres 1 et 2.

Pour accéder au parcours 1 « Gestion de Patrimoine » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Modes de détention de l'épargne » du semestre 1 et « Gestion de portefeuille », « Fiscalité de l'épargne », « Financial reporting & wealth management et Case study - asset allocation Niveau I », « Principes généraux du droit de la famille » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 2 « Marchés financiers » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Ingénierie financière et Valeur » du semestre 1 et « Gestion de portefeuille », « Statistiques et économétrie appliquées à la finance », « Anglais » du semestre 2.

Pour accéder au parcours 3 « International Audit Economics and Finance » des semestres 3 et 4 et au parcours 4 « Accounting and Finance », l'étudiant doit avoir acquis un niveau en langue anglaise B2+ / C1. Les enseignements de ces deux parcours sont assurés 100% en langue anglaise.

Pour accéder au parcours 5 « Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers » des semestres 3 et 4, l'étudiant doit avoir choisi les cours « Droit Pénal » du semestre 1 et « Contrôle interne et audit », « Droit des entreprises en difficulté », « Anglais » du semestre 2.

- Parcours 1 Gestion de Patrimoine
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 AUBERT François francois.aubert@uca.fr, TIXIER LIONEL Lionel.TIXIER@uca.fr
- Parcours 2 Marchés financiers
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 PIJOURLET Guillaume guillaume.pijourlet@uca.fr
- Parcours 3 International Audit Economics and Finance
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
- Parcours 4 Accounting and Finance
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
- Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers
 - Semestres 1 et 2 ROUX Fabien fabien.roux@uca.fr
 - Semestres 3 et 4 MANKAI Selim selim.mankai@uca.fr, MAYMONT Anthony anthony.maymont@uca.fr et RAYNAUD Benoit benoit.raynaud@uca.fr

Contact en scolarité :

- Semestres 1 et 2 de la Mention Finance :
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 1 Gestion de Patrimoine :
Cindy CARUELLE, Cindy.CARUELLE@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 2 Marchés financiers
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Audit Economics and Finance
Mylène Sedille, mylene.sedille@uca.fr
Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 4 Accounting and Finance
- Mylène Sedille, mylene.sedille@uca.fr
- Anais Bos, Anais.BOS@uca.fr
- Semestres 3 et 4 Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers
Idalina Chambel, idalina.chambel@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants titulaires de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Assiduité

L'assiduité est obligatoire pour les cours et travaux dirigés et est contrôlée par un appel. En cas de retard exceptionnel, l'étudiant doit s'assurer qu'il a été noté présent sur la liste d'appel.

En cas de retard à un cours ou un TD, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Toute absence à un cours magistral (CM) ou à une séance de travaux dirigés (TD) devra être justifiée par l'étudiant. Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

En cas d'absence injustifiée dans une matière évaluée en évaluation continue, l'étudiant est déclaré défaillant dans la matière et passe en seconde chance.

En cas d'absence à une évaluation continue (EvC), se reporter à l'article 7 (relatif aux évaluations).

Article 3. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 4. Régime spécial d'études

Conformément à la Charte RSE adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 19 mai 2017 le régime spécial d'études (RSE) permet à un étudiant ne pouvant pas se consacrer à temps plein à la poursuite de ses études et sous certaines conditions, de pouvoir bénéficier d'aménagements d'emploi du temps et du mode de contrôle des connaissances.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaire d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus.

Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Le semestre pour lequel l'étudiant a obtenu le bénéfice de ce régime spécial d'études avec des aménagements d'examens est validé dans les conditions suivantes :

a) Pour l'évaluation initiale :

- les matières comportant une épreuve terminale définie par le régime d'examens sont évaluées par celle-ci,
- les matières évaluées exclusivement en évaluation continue (EvC) sont évaluées par une épreuve terminale spécifique,
- pour les matières évaluées en partie en EvT et en partie EvC, aucune épreuve de substitution au EvC ne sera organisée, la note obtenue en EvT sera retenue à la matière.

b) Pour la seconde chance :

- par un rattrapage par matière

Article 5. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 6. Conseil de perfectionnement

Un Conseil de Perfectionnement par mention se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat :

- des résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements par les étudiants,
- de la répartition des crédits européens au sein de chaque parcours de formation en accord avec les objectifs de la formation,
- de l'adaptation de la formation aux attentes du monde socio-économique,
- de la qualité des stages proposés aux étudiants (si un stage est prévu dans la maquette de la formation),
- des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante,
- de l'amélioration continue de la formation tout au long du contrat d'établissement.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

Article 7. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluation terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 7.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

Chaque enseignant en charge d'un cours magistral est responsable de la coordination et des modalités d'évaluation des travaux dirigés attachés à son cours sous réserve du respect des dispositions qui suivent :

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le chargé de cours ou TD. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en deuxième chance.
- En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en EvC programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en deuxième chance.
-

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 7.2 Evaluation en EvT

L'absence aux évaluations terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Article 7.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III - Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

Article 8 Les règles aux études et à l'évaluation des connaissances de l'université Clermont Auvergne s'appliquent pour l'organisation des examens.

Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé dans les 15 minutes qui suivent le début de l'épreuve, au-delà de ce délai son accès à la salle d'examen sera refusé.

IV – Stage – Expérience professionnelle :

Article 9 Stages

Les masters 1 et 2 de la Mention Finance comportent la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Semestres 1 et 2 de la Mention Finance

Le Master 1 de la Mention Finance comporte :

- Soit la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 30 mars 2020, avec une fin au plus tard le vendredi 21 août 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 5 mois (soit 100 jours ouvrés).
- Soit la validation d'un mémoire de recherche appliquée

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 1 Gestion de Patrimoine

Le Parcours Gestion de Patrimoine comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné selon le calendrier de l'alternance à partir du lundi 2 décembre 2019. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 2 Marchés financiers

Le Parcours 2 Marchés Financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 24 février 2020, avec une fin au plus tard le samedi 20 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 3 International Audit Economics and Finance

Le Parcours 3 International Audit Economics and Finance comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir de début janvier 2020 (après les examens du premier semestre organisés soit en France soit dans les universités partenaires pour les étudiants en échange), avec une fin au plus tard le mardi 15 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 4 Accounting and Finance

Le Parcours 4 Accounting and Finance comporte la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme d'un stage de fin d'année à partir du lundi 30 mars 2020, avec une fin au plus tard le mardi 15 septembre 2020. La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).

En lieu et place du stage peut être pris en compte :

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation.

➤ Semestres 3 et 4 Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

Le Parcours Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers comporte la validation d'une expérience professionnelle qui peut prendre la forme :

- Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage). La durée minimale de stage est de 3 mois (soit 60 jours ouvrés) et au maximum 6 mois (soit 120 jours ouvrés).
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle.

En lieu et place du stage peut être pris en compte

- soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation
- soit un mémoire dont le sujet doit être en rapport avec la formation.

Ces 2 situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études.

Pour tous les masters 1 et 2 de la Mention Finance, la soutenance du rapport de stage ou du mémoire recherche appliquée est obligatoire en présence du tuteur entreprise et du tuteur enseignant pour les stages et du tuteur enseignant pour les mémoires.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

V – Modalités de compensation:

Article 10 Les enseignements des Masters 1 et 2 de la Mention Finance sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

Les notes se compensent entre matières à l'intérieur d'une même unité d'enseignement, entre unités d'enseignement d'un même semestre et entre semestres consécutifs de la même année universitaire.

Si cette compensation est infructueuse, l'étudiant doit passer la seconde chance.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE.

Pour chaque semestre, le contrôle des connaissances et des compétences est organisé avec une évaluation initiale et une évaluation en seconde chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée. Toutefois, au niveau de l'expérience professionnelle, une seconde chance est possible uniquement pour la rédaction du mémoire professionnel et la soutenance.

Dans les semestres non validés et dans les UE non validées, l'étudiant pourra choisir librement les EC qu'il souhaite repasser et pour lesquels il n'aura pas obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée lors de l'évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en seconde chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

L'étudiant doit transmettre à la scolarité à l'issue de l'évaluation initiale les matières qu'il souhaite repasser en seconde chance.

L'étudiant pourra conserver la meilleure des deux notes entre l'évaluation initiale et la seconde chance.

Le jury d'examen est souverain. Il appartient au jury réuni au moment des délibérations de pouvoir accorder des points jury notamment pour l'obtention de la mention. Il peut également valider un semestre sans modifier les notes de l'étudiant (validation par décision de jury – VDJ).

Plagiat :

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI - Maquettes de la formation :

Master Finance

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Gestion et contrôle	12	12											
Gouvernance d'entreprise		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Diagnostic économique et financier		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Choix d'investissements		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 2 : Finance de marché I	12	12											
Marchés d'actifs		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Conformité et risques		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :		4											
Modes de détention de l'épargne		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Droit Pénal		4	EvC		2	E ou O		1	E	1h	1	E	1h
Ingénierie financière et Valeur		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 3 : Méthodologie I	6	6											
Anglais		4	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) ou 1h (E)
Module d'insertion professionnelle		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Crédits semestre 1	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 4 : Finance de marché II et Droit	12	12											
Finance et valeur		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Ingénierie sociétaire		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Cours selon parcours :		4											
Gestion de portefeuille		4	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Contrôle interne et audit		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Outils quantitatifs et fiscaux	6	6											
Informatique appliquée avec VBA		3	EvC		2	TP		1	A (Machine)	1h	1	A (Machine)	1h
Cours selon parcours :		3											
Statistiques et économétrie appliquées à la finance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Droit des entreprises en difficulté		3	EvT		1	E	1h				1	E	1h
Fiscalité de l'épargne		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 : Méthodologie II	3	3											
Séminaires de recherche		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Cours selon parcours :		2											
Anglais		2	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) ou 1h (E)
Financial reporting & wealth management et Case study - asset allocation Niveau I		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Principes généraux du droit de la famille		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 7 : Stage	9	9											
Stage en entreprise (de 3 à 5 mois)		9	EvC		2	M+S	45					M+S	45

								mn							mn
Crédits semestre 2	30	30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier de formation

	M1 Finance
Semestre 1	
Réunion de rentrée	lundi 2 septembre 2019
Début des cours	lundi 2 septembre 2019
Fin des cours	samedi 23 novembre 2019
Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances de Toussaint	lundi 28 octobre 2019
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 3 novembre 2019
Début période d'Examens	samedi 30 novembre 2019
Fin période d'Examens	samedi 11 janvier 2020
Début Vacances de Noël	samedi 21 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 2	
Début des cours	lundi 25 novembre 2019
Fin des cours	samedi 14 mars 2020

Nombre de semaines de cours	11
Début Vacances d'Hiver	lundi 24 février 2020
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 1 mars 2020
Journées d'examen	
Début période d'Examens	lundi 16 mars 2020
Fin période d'Examens	samedi 28 mars 2020
Stage alterné	Non
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	lundi 30 mars 2020
Date fin stage	vendredi 21 août 2020
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 28 août 2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois

Semestre 3 : Parcours 1 Gestion de Patrimoine

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 Fondements économiques et financiers de la gestion de patrimoine	9	9												
MACROFINANCE, MARCHES ET ALLOCATION D'ACTIFS		9	EvT		1	E	3h					1	E	1h
Analyse économique des marchés d'actifs														
Marché des obligations et des titres de créance														
Marché des actions et produits dérivés														
Principes de l'allocation d'actifs														
Etude de cas d'allocation d'actifs														
METHODOLOGIES DU CONSEIL ET DE LA RECHERCHE - 1			Pas d'épreuve associée											
Méthodologie du conseil patrimonial														
Méthodologie de la recherche : sources, méthodologie et règles du mémoire														
UE 2 Gestion civile du patrimoine	9	9												
LES MESURES DE PROTECTION DE LA FAMILLE		4,5	EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
Les régimes matrimoniaux														
La gestion civile des actifs des incapables														
La protection du conjoint survivant														
LA DETENTION ET LA TRANSMISSION DU PATRIMOINE		4,5	EvT		1	E	1,5h					1	E	1h
Les libéralités entre vifs														
Les successions														
L'indivision														
UE 3 Ingénierie patrimoniale-1 : principes	6	6												

EVALUATION DES PARAMETRES PATRIMONIAUX		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
L'ASSURANCE-VIE		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Assurance vie : aspects économiques et financiers													
Assurance vie : aspects juridiques													
UE 4 Patrimoine et fiscalité	6	6											
GRANDS PRINCIPES DE FISCALITE DIRECTE		6											
OPTIMISATION FISCALE			EvT		1	E	3h				1	E	1h
Gestion fiscale du patrimoine (revenus fonciers + IR Pratique)													
Gestion fiscale des successions													
IFI - Impôt sur la fortune immobilière													
Volume horaire, coefficients et Crédits semestre 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 2 Marchés financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 Marchés financiers I	6	6											
Macroéconomie financière I		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Instruments de taux		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Analyse financière		2	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
UE 2 Finance quantitative I	9	9											
Théorie de la finance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Outils pour la finance de marché I		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Instruments dérivés I		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
UE 3 Gestion d'actifs I	9	9											
Gestion de portefeuille I		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Gestion OPCVM fictif I		3	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
Anglais financier I		3	EvC		2	O ou E		1	E	1	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
UE 4 Méthodologie I	6	6											
Méthodologie de la recherche	3	3	EvC		2	O		1	O	30 mn	1	O	30 mn
Préparation aux entretiens de recrutement	3	3	EvC		2	M		1	M		1	M	
Crédits semestre 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 3 International Audit Economics and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 International Economics and Business	15												
Business intelligence		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Ethics		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Economic policy and exchange rate		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Market		2,5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial auditing and Compliance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
French as foreign language		0,5	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 a International Economics and Finance	12												
Macroeconomics		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Microeconomics		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Behavioral Finance		3	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1h
Theory of finance		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 2 b International Accounting and Audit	12												
Audit		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
International Accounting		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Accounting and Financial Reporting under IFRS		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Governance and Responsibility		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE3 Methods	3												
Cours selon parcours :		3											
Statistics(UE 2a)		1	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Econometrics(UE 2a)		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h

Strategic Management (2b)		2	EvC		2	E		1	E	1	1	E	1h
Business English (2b)		1	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
* Les UE 2 a, b et C sont au choix													
Credits semester 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(* Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 4 Accounting and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens *)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Management and control	9	9											
Organisational Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Strategic Management		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Business Intelligence		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Accounting and Finance	6	6											
Financial auditing and Compliance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
International Accounting		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Finance and Control	6	6											
Governance and Social Responsibility in Microfinance Institutions		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Financial Market		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Business Culture	9	9											
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
Economics		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
One Elective course among the following list :		3											
Professional personal project		3	EvC		2	M		1	E	1h	1	M	
French as foreign language		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Credits semester 3	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 3 : Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 Fondamentaux juridiques et réglementaires	12	12												
Droit des marchés financiers		3	EvC		2	E		1	M		1	M		
Fondements de la réglementation bancaire et de l'assurance		3	EvC		2	E ou O		1	M		1	M		
Défaillances bancaires et financières		3	EvC		2	E		1	M		1	M		
Déontologie professionnelle et éthique		3	EvC		2	E		1	M		1	M		
UE 2 Fondamentaux économiques et financiers	12	12												
Principes de la Gestion des risques		3	EvC		2	E		1	M		1	M		
Économie bancaire et de l'assurance		3	EvC		2	E		1	M		1	M		
Théories économiques des Crimes financiers		3	EvC		2	E		1	M		1	M		
Techniques avancées de détection des fraudes		3	EvC		2	E		1	M		1	M		
UE 3 Approches transversales	6	6												
Responsabilité sociale de l'entreprise		4	EvC		2	E ou O		1	M		1	M		
Business communication		2	EvC		2	E ou O		1	M		1	M ou O	30 mn (o)	
Crédits semestre 3	30	30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 1 Gestion de Patrimoine

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 Stratégies patrimoniales	6	6											
FORMALISATION DES STRATEGIES		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Les sociétés civiles													
Stratégies patrimoniales et immobilières : études de cas													
OUTILS EvT STRATEGIES D'OPTIMISATION		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Le démembrement de propriété													
Droit international privé													
UE 6 Gestion patrimoniale du chef d'entreprise	6	6											
LE PATRIMOINE PROFESSIONNEL		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Restructuration patrimoniale - Opérations Haut de Bilan													
La gestion des droits sociaux													
Stock options - attribution gratuite d'actions													
LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE		3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
La transmission d'entreprise à titre onéreux													
La transmission d'entreprise à titre gratuit													
UE 7 Ingénierie patrimoniale 2 : pratique	6	6											
OUTILS EvT CAS PRATIQUES		6	EvT		1	E	4h				1	E	1h
Etude de cas													
UE 8 Méthodologie de la gestion de patrimoine	12	12											
LE METIER DE CONSEILLER PATRIMONIAL		9	EvC		2	M + S							M + S
Règles déontologiques du conseil patrimonial													

Négociation vente et gestion de la relation client													
METHODOLOGIE DU CONSEIL EVT DE LA RECHERCHE 2		2	EvC		2	M + S				M + S			M + S
Valorisation de la recherche													
ANGLAIS FINANCIER		1	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Case study - asset allocation Niveau II													
ETUDE DE CAS ASSET ALLOCATION II													
Volume horaire, coefficients et Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 2 Marchés financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens(*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 Marchés financiers II	6	6											
Macroéconomie financière II		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Finance, éthique et ISR		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Gestion des risques		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
UE 6 Finance quantitative II	6	6											
Gestion actif passif et trésorerie		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
Outils pour la finance de marché II		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Instruments dérivés II		2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
UE 7 Gestion d'actifs II	6	6											
Gestion de portefeuille II		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Gestion OPCVM fictif II		2	EvC		2	O ou M		1	M		1	M	
Anglais financier II		2	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (o) 1h (E)
UE 8 Méthodologie II	12	12											
Mémoire de spécialité		3	EvC		2	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn
Stage		9	EvC		2	M + S	45 mn					M + S	45 mn
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Le nombre d'épreuves de contrôle continu est donné à titre indicatif

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 3 International Audit Economics and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	30	30												
- Internship and Training (3 to 6 months) or research project		30	EvC		2	M + S	45 mn						M + S	45 mn
Credits semester 4	30	30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

() Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.*

Semestre 4 : Parcours 4 Accounting and Finance

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EVC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Assset Management	6	6											
Finance and Value		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Portfolio Management		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 6 : Control and Audit	6	6											
Accounting and Financial Reporting under IFRS		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Audit		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Theory of Finance		2	EvT		1	E	2h				1	E	1h
UE 7 : Financial Market	9	9											
Behavioral Finance		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
Private Equity		3	EvT		1	E	2h				1	E	1h
Business English		3	EvC		2	O ou E		1	E	1h	1	O ou E	30 mn (O) 1h (E)
UE 8 Internship and Training (3 to 6 months) or research project	9	9											
Internship and Training (3 to 6 months) or research project		9	EvC		2	M + S	45 mn					M + S	45 mn
Credits semester 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

Semestre 4 : Parcours 5 Conformité et contrôle des risques juridiques et financiers

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. aux EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens (*)			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 Risques	6	6												
Introduction et réflexion sur les métiers de la conformité et du contrôle interne		2	EvC		2	E		1	M		1	M		
Les marchés financiers : présentation, réglementation et risques		2	EvC		2	E		1	M		1	M		
Les réformes Bâle II, Bâle III : contexte, contenu, conséquences		2	EvC		2	E		1	M		1	M		
UE 5 Conformité et contrôle interne / Gestion des risques	9	9												
Cadre législatif et réglementaire de la conformité et veille juridique		2	EvT		1	E	3h							
Risques de non-conformité et élaboration des normes internes		1	EvT		1	E	3h							
Cartographie des risques et contrôle permanent		2	EvT		1	E	3h							
Reporting auprès des différentes instances et des régulateurs		2	EvT		1	E	3h							
Management de la conformité		2	EvT		1	E	2h							
UE 6 Séminaires	3	3	EvC		2	E ou O		1	M		1	M		
Séminaires sur risques et conformité :														
La fraude														
Place de la conformité dans les organisations														
Conformité des systèmes d'information, nouveaux produits et services														
Certification AMF														
UE 7 Méthodologie II	12	12												

Mémoire de spécialité (sources, méthodologie et règles du mémoire)		3	EvC		2	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn	1	M + S	45 mn
Stage		9	EvC		2	M + S		1	M + S		1	M + S	
Crédits semestre 4	30	30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

(*) Les étudiants ayant obtenu le RSE avec aménagement des examens doivent participer aux évaluations terminales avec l'ensemble de la promotion si, en évaluation initiale, les matières comportent une évaluation terminale.

REMARQUES : Calendrier des parcours

	M1 Finance	M2 Gestion de Patrimoine	M2 Conformité	M2 Marchés financiers	M2 Accounting and Finance	M2 International Audit Economics and Finance
Semestre 1						
Réunion de rentrée	lundi 2 septembre 2019	mardi 10 septembre 2019	mardi 10 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019
Début des cours	lundi 2 septembre 2019	lundi 9 septembre 2019	lundi 9 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019	lundi 2 septembre 2019
Fin des cours	samedi 23 novembre 2019	vendredi 13 mars 2020	vendredi 6 décembre 2019	samedi 16 novembre 2019	samedi 23 novembre 2019	vendredi 31 janvier 2020
Nombre de semaines de cours	11	6	7	10	11	18
Début Vacances de Toussaint	lundi 28 octobre 2019			lundi 28 octobre 2019	lundi 28 octobre 2019	lundi 28 octobre 2019
Fin Vacances de Toussaint	dimanche 3 novembre 2019			dimanche 3 novembre 2019	dimanche 3 novembre 2019	dimanche 3 novembre 2019
Journées d'examen				lundi 10 février 2020		
		lundi 6 avril 2020				
Début période d'Examens	samedi 30 novembre 2019			lundi 18 novembre 2019	samedi 30 novembre 2019	samedi 30 novembre 2019
Fin période d'Examens	samedi 11 janvier 2020			samedi 23 novembre 2019	samedi 21 décembre 2019	vendredi 31 janvier 2020
Début Vacances de Noël	lundi 23 décembre 2019			lundi 23 décembre 2019	lundi 23 décembre 2019	lundi 23 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	dimanche 5 janvier 2020			dimanche 5 janvier 2020	dimanche 5 janvier 2020	dimanche 5 janvier 2020
Semestre 2						
Début des cours	lundi 25 novembre 2019	mardi 7 avril 2020	lundi 9 décembre 2019	lundi 25 novembre 2019	lundi 25 novembre 2019	
Fin des cours	samedi 14 mars 2020	vendredi 3 juillet 2020	vendredi 3 avril 2020	samedi 15 février 2020	samedi 14 mars 2020	
Nombre de semaines de cours	11	7	9	10	11	
Début Vacances d'Hiver	lundi 24 février 2020				lundi 24 février 2020	
Fin Vacances d'Hiver	dimanche 1 mars 2020				lundi 24 février 2020	
Journées d'examen			mardi 4 février 2020			
Début période d'Examens	lundi 16 mars 2020	jeudi 16 juillet 2020	mardi 2 juin 2020	lundi 17 février 2020	lundi 16 mars 2020	
Fin période d'Examens	samedi 28 mars 2020	vendredi 17 juillet 2020	vendredi 5 juin 2020	samedi 22 février 2020	samedi 28 mars 2020	
Début Vacances de Printemps						
Fin Vacances de Printemps						
Stage alterné	Non	Oui	OUI	Non	Non	Non
Date début stage alterné		lundi 2 décembre 2019	lundi 30 septembre 2019			
Date fin stage alterné		vendredi 28 août 2020	mardi 15 septembre 2020			
Stage fin de formation	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Date début stage	lundi 30 mars 2020			lundi 24 février 2020	lundi 30 mars 2020	jeudi 2 janvier 2020
Date fin stage	vendredi 21 août 2020			samedi 12 septembre 2020	mardi 15 septembre 2020	mardi 15 septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	vendredi 28 août 2020	mercredi 16 septembre 2020	mercredi 16 septembre 2020	lundi 14 septembre 2020	mercredi 16 septembre 2020	mercredi 16 septembre 2020
Durée de stage alterné ou non						
Minimum	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 66 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés	3 mois - 60 jours ouvrés
Maximum	5 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master
Gestion de production, logistique, achats**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention : TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr

Responsable pédagogique du Master 1 : REN Libo, libo.ren@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours 1** : Ingénierie logistique
TCHERNEV Nikolay, nikolay.tchernev@uca.fr
- **Parcours 2** : Achat et logistique
NOIREAUX Virginie, virginie.noireaux@uca.fr

Contact en scolarité :

FERNANDES DA SILVA Céline, celina.fernandes_da_silva@uca.fr

I - Organisation de la formation

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime Spécial d'Etudes

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant

- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 3 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 3 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période

sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II. Modalité de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constitué d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,

- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 5. Stages

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 1^{ère} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	6 mois
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	02 / 03 / 2020
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard début septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	<p>En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation.</p> <p>Cette situation répond à des cas exceptionnels et doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans ce cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 	
CONDITIONS D'EVALUATION	Stage : rapport : oui soutenance : oui Période sous contrat de travail : rapport : oui soutenance : oui La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.	
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9	

MASTER Gestion de Production, Logistique, Achats 2^{ème} année

	EN ALTERNANCE	A TEMPS PLEIN EN FIN DE FORMATION
DUREE MINIMALE DE STAGE	-	3 mois
DUREE MAXIMALE DE STAGE	-	Dans la limite de 6 mois, durée maximale autorisée par la loi, la durée maximale du stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre.
DATE DE DEBUT DE STAGE POSSIBLE	-	06/04/2020
DATE DE FIN DE STAGE AUTORISEE	-	La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Mettre en application les connaissances acquises dans la formation	
MODALITES PARTICULIERES	En lieu et place du stage peut être pris en compte :	

	<ul style="list-style-type: none"> - soit une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation - soit un contrat d'engagement (PEEA PEPITE). <p>Ces situations répondent à des cas exceptionnels et doivent faire l'objet d'une validation préalable du responsable de la formation ou du directeur des études. Dans les 3 cas, concernant la réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus. - la durée minimale est identique à la durée minimale requise pour un stage. 												
CONDITIONS D'ÉVALUATION	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Stage :</td> <td style="width: 33%;">rapport : oui</td> <td style="width: 33%;">soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>Période sous contrat de travail :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>mémoire d'application</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> <tr> <td>contrat d'engagement :</td> <td>rapport : oui</td> <td>soutenance : oui</td> </tr> </table> <p>La date de remise du rapport d'activité devra être définie au moment de la validation de la situation.</p>	Stage :	rapport : oui	soutenance : oui	Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui	mémoire d'application	rapport : oui	soutenance : oui	contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui
Stage :	rapport : oui	soutenance : oui											
Période sous contrat de travail :	rapport : oui	soutenance : oui											
mémoire d'application	rapport : oui	soutenance : oui											
contrat d'engagement :	rapport : oui	soutenance : oui											
NOMBRE DE CREDITS ECTS	9												

Les masters 1 et 2 des mention Gestion de production, logistique, achats (GPLA) comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- *Master 1 GPLA :*
 - D'un stage de fin d'année d'une durée minimale de 3 mois et au maximum de 6 mois. Une dérogation au cas par cas est prévue pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS.
- *Master 2 GPLA* comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :
 - Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation ;
 - Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) ;
 - Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV – Modalités de compensation :

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage et l'UE introduction à la recherche appliquée au PMR ne sont pas compensables et ne participent pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20, pour valider l'UE introduction à la recherche appliquée au PMR l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une deuxième chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ainsi que le PMR ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage et UE relatives au PMR)
- De la moyenne à l'UE Stage et l'UE introduction à la recherche appliquée au PMR en M1 et PMR en M2

Et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris)

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p. 9 à 16)

MASTER mention : Gestion de production, logistique, achats - Parcours 1 : Ingénierie logistique

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Techniques fondamentales		15											
EC 1 : Economie nationale/internationale	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Informatique de Gestion		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de Gestion		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision		15											
EC 1 : Initiation à la gestion de production	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit (affaires/consommation)		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Management de l'information		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 5 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégies	12	12											
EC 1 : Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Lean Manufacturing		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management d'équipe		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Management stratégique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 5 : Mathématiques appliquées à la gestion	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 4 : Management et pilotage logistique	6	6											
EC 1 : Management de la performance logistique		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Gestion des stocks	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
EC 1 : Introduction à la recherche appliquée au PMR		3	EvT		1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h			
UE 6 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	EvT		1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	9											
EC 1 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	12											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	6	6											
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Anglais professionnel	3	3											
EC 1 : Anglais professionnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Supply Chain Management		9												
EC 1 : Techniques d'aide à la décision		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Achats et Gestion des Approvisionnements	9	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion des stocks et supply chain		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 6 : Système d'information logistique		6												
EC 1 : Gestion des stocks sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Gestion des flux logistiques sur progiciel	6	2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion de projet logistique		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h	
UE 7 : Projet Mémoire Recherche		6												
EC1 : Projet Mémoire Recherche	6	6	EvT		1	M et S*	0.75 h		M et S*	0.75 h				
UE 8 : Stage		9												
EC 1 : Stage	9	9	EvT		1	M et S	0.75h		M et S	0.75h				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* : Pour les étudiants en alternance seul la restitution d'un mémoire est demandé

MASTER mention : Gestion de production, logistique, achats - Parcours 2 : Achat et logistique

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Techniques fondamentales		15											
EC 1 : Economie nationale/internationale	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Analyse et techniques d'étude de marché		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Informatique de Gestion		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de Gestion		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision		15											
EC 1 : Initiation à la gestion de production	15	3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Droit (affaires/consommation)		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Anglais		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC4 : Management de l'information		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC5 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégies	12	12											
EC 1 : Anglais		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Lean Manufacturing		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Management d'équipe		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 4 : Management stratégique		3	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 5 : Mathématiques appliquées à la gestion	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 4 : Management et pilotage logistique	6	6											
EC 1 : Management de la performance logistique		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 2 : Pilotage opérationnel des flux		2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h	
EC 3 : Gestion des stocks	2	EvC	2	E		1	E	1h	1	E	1h		
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3											
EC 1 : Introduction à la recherche appliquée au PMR		3	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h				
UE 6 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	EvT	1	M et S	0.75 h	1	M et S	0.75 h				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Logistique et chaîne logistique	9	9											
EC 1 : Logistique		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de Production		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management des entreprises en réseau		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Management de la performance et des processus logistiques	12	12											
EC 1 : Contrôle de gestion opérationnel		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Modélisation et optimisation de la chaîne logistique		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Modélisation de l'entreprise intégrée		4	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Support des activités logistiques	6	6											
EC 2 : Conception avancée d'applications informatiques		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Droit de l'information en entreprise		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Anglais professionnel	3	3											
EC 1 : Anglais professionnel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Stratégie et organisations Achats	9	9											
EC 1 : Gestion de la relation fournisseur		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Supply Chain et Stratégie d'achat		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Achats en contexte sectoriel		3	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Outils pour le pilotage des achats	6	6											
EC 1 : Gestion des stocks et des approvisionnements		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Gestion de la production sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Gestion des achats sur progiciel		2	EvC		2	E		1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Projet Mémoire Recherche	6	6											
EC1 : Projet Mémoire Recherche		6	EvT		1	M et S	0.75h	1	M et S	0.75h			
UE 8 : Stage	9	9											
EC 1 : Stage		9	EvT		1	M et S	0.75h	1	M et S	0.75h			

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

* : Pour les étudiants en alternance seul la restitution d'un mémoire est demandé

REMARQUES : Calendrier de formation Master 1

Semestre 1	
Réunion de rentrée	10/09/2019
Début des cours	10/09/2019
Fin des cours	21/12/2019
Début Vacances de la Toussaint	27/10/2019
Fin Vacances de la Toussaint	03/11/2019
Début Vacances de Noël	22/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 2	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	29/02/2020
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	Non
Date fin stage alterné	Non
Stage fin de formation	
Date début stage	02/03/2020
Date fin stage	01/09/2020
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

REMARQUES : Calendrier De formation Master 2

Semestre 1	
Réunion de rentrée	23/09/2019
Début des cours	23/09/2019
Fin des cours	20/12/2019
Début Vacances de Noël	22/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 2	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	04/04/2020
Début Vacances d'Hiver	Non
Fin Vacances d'Hiver	Non
Début Vacances de Printemps	Non
Fin Vacances de Printemps	Non
Stage alterné	
Date début stage alterné	30/09/2019
Date fin stage alterné	17/09/2020 au plus tard
Stage fin de formation	
Date début stage	06/04/2020
Date fin stage	17/09/2020 (au plus tard) La date de fin de stage est conditionnée par la date de jury de l'année universitaire en cours, au plus tard fin septembre
Soutenance de stage au plus tard	07/09/2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master
Gestion des ressources humaines**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

Pierre CHAUDAT, pierre.chaudat@uca.fr

Contact en scolarité :

Anaïs BOS, anais.bos@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2 : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrites ou orales, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III– Stage – Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages

Les masters 1 et 2 Gestion des Ressources Humaines comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- soit d'une alternance sous forme de contrat de professionnalisation ou de contrat d'apprentissage
- soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance), soit d'un stage de fin d'année. La durée minimale du stage est de **3 mois** et au maximum de **6 mois**.

En lieu et place du stage peut être pris en compte une période sous contrat de travail (CDI ou CDD) sous réserve que l'objet du contrat soit corrélé à la formation. Cette situation doit faire l'objet d'une validation préalable du responsable de formation. Les périodes de réalisation (date de début et date de fin) donnant lieu à évaluation sont identiques aux périodes de stage définies ci-dessus.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV– Modalités de compensation:

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

- L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage (ou période en entreprise) l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une évaluation initiale et une deuxième chance.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance est organisée. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- de la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- de la moyenne à l'UE stage (ou période en entreprise)

et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p. 6 à 12)

MASTER mention : Gestion des ressources humaines

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Fondamentaux de la GRH	6													
Contexte politique économique et sociétal		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Droit de la protection sociale		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Droit du travail		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 2 : Anglais	3													
Anglais		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 3 : Contexte de la GRH	9													
Gestion administrative de RH		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Contrôle de gestion		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Organisations		2	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orienté : Santé sécurité au travail, Qualité au travail		3	EvC		2 min			2h	1	E	2h	1	E	1 h
UE 4 : Gestion stratégique des RH	12													
Gestion des équipes et conduite du changement		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des compétences GPEC et développement de la créativité		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Rétribution et gestion de la paye		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orienté : Ergonomie		3	EvC		2 min			2 h	1	E	2 h	1	E	1 h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Gestion stratégique des RH	15												
International human resource management		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Culture et interculturalité		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Ethique, diversité, développement durable		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des RH dans le public		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : SIRH et informatique		3	EvC		2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 6 : PMR	6	6											
PMR			EvC		1	M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-
UE 7 : Stage (ou période en entreprise)	9	9											
Stage			EvC		1	M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale	6											
Théorie et pratique des organisations		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des mouvements d'activité		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des équipes		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 2 : Anglais des affaires	3											
Anglais des affaires		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 3 : Contexte de la GRH	9											
Droit du travail		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Droit de la Sécurité sociale		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
E-GRH et Communication		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Grandes problématiques RH		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
UE 4 : Gestion des RH	12											
Audit social		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Rétribution et gestion de la paye		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Marque employeur / Recrutement		3	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Gestion de la formation		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : Psychologie du travail		2	EvC	2 min		2 h	1	E	2 h	1	E	1 h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Conseil en organisation et développement personnel	15												
Relations professionnelles et sociales		2	EvC		2 min		2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Gestion des conflits		2	EvC		2 min		2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Employabilité : Gestion de carrières et des handicaps		2	EvC		2 min		2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Coaching		2	EvC		2 min		2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Knowledge management		3	EvC		2 min		2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Cours orientés : Outils de pilotage / Indicateurs de performance		2	EvC		2 min		2 h	2 min	E	2 h	1	E	1 h
Développement personnel et insertion professionnelle													
UE 6 : PMR	6												
PMR		6	EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-
UE 7 : Stage (ou période en entreprise)	9												
Stage		6	EvC		1		M+S	1 h	1	M+S	1 h	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Calendrier d'alternance du master GRH

	09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020						
	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap					
1	Dim		Mar		Ven	Tous.	1	Dim		Mer	J. de l'an	Sam		1	Dim		Mer		Ven	1er Mai	1	Lun	Pentecôte	Mer		Sam		1	Mar		
2	Lun		Mer		Sam		2	Lun		Jeu		Dim		2	Lun		Jeu		Sam		2	Mar		Jeu		Dim		2	Mer		
3	Mar		Jeu		Dim		3	Mar		Ven		Lun		3	Mar		Ven		Dim		3	Mer		Ven		Lun		3	Jeu		
4	Mer		Ven		Lun		4	Mer		Sam		Mar		4	Mer		Sam		Lun		4	Jeu		Sam		Mar		4	Ven		
5	Jeu		Sam		Mar		5	Jeu		Dim		Mer		5	Jeu		Dim		Mar		5	Ven		Dim		Mer		5	Sam		
6	Ven		Dim		Mer		6	Ven		Lun		Jeu		6	Ven		Lun		Mer		6	Sam		Lun		Jeu		6	Dim		
7	Sam		Lun		Jeu		7	Sam		Mar		Ven		7	Sam		Mar		Jeu		7	Dim		Mar		Ven		7	Lun		
8	Dim		Mar		Ven		8	Dim		Mer		Sam		8	Dim		Mer		Ven	Victoire	8	Lun		Mer		Sam		8	Mar		
9	Lun		Mer		Sam		9	Lun		Jeu		Dim		9	Lun		Jeu		Sam		9	Mar		Jeu		Dim		9	Mer		
10	Mar		Jeu		Dim		10	Mar		Ven		Lun		10	Mar		Ven		Dim		10	Mer		Ven		Lun		10	Jeu		
11	Mer		Ven		Lun	Armist.	11	Mer		Sam		Mar		11	Mer		Sam		Lun		11	Jeu		Sam		Mar		11	Ven		
12	Jeu		Sam		Mar		12	Jeu		Dim		Mer		12	Jeu		Dim	Pâques	Mar		12	Ven		Dim		Mer		12	Sam		
13	Ven		Dim		Mer		13	Ven		Lun		Jeu		13	Ven		Lun	L. Pâques	Mer		13	Sam		Lun		Jeu		13	Dim		
14	Sam		Lun		Jeu		14	Sam		Mar		Ven		14	Sam		Mar		Jeu		14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven		14	Lun		
15	Dim		Mar		Ven		15	Dim		Mer		Sam		15	Dim		Mer		Ven		15	Lun		Mer		Sam	Assomp.	15	Mar		
16	Lun		Mer		Sam		16	Lun		Jeu		Dim		16	Lun		Jeu		Sam		16	Mar		Jeu		Dim		16	Mer		
17	Mar		Jeu		Dim		17	Mar		Ven		Lun		17	Mar		Ven		Dim		17	Mer		Ven		Lun		17	Jeu		
18	Mer		Ven		Lun		18	Mer		Sam		Mar		18	Mer		Sam		Lun		18	Jeu		Sam		Mar		18	Ven		
19	Jeu		Sam		Mar		19	Jeu		Dim		Mer		19	Jeu		Dim		Mar		19	Ven		Dim		Mer		19	Sam		
20	Ven		Dim		Mer		20	Ven		Lun		Jeu		20	Ven		Lun		Mer		20	Sam		Lun		Jeu		20	Dim		
21	Sam		Lun		Jeu		21	Sam		Mar		Ven		21	Sam		Mar		Jeu	Ascens.	21	Dim		Mar		Ven		21	Lun		
22	Dim		Mar		Ven		22	Dim		Mer		Sam		22	Dim		Mer		Ven		22	Lun		Mer		Sam		22	Mar		
23	Lun		Mer		Sam		23	Lun		Jeu		Dim		23	Lun		Jeu		Sam		23	Mar		Jeu		Dim		23	Mer		
24	Mar		Jeu		Dim		24	Mar		Ven		Lun		24	Mar		Ven		Dim		24	Mer		Ven		Lun		24	Jeu		
25	Mer		Ven		Lun		25	Mer	Noël	Sam		Mar		25	Mer		Sam		Lun		25	Jeu		Sam		Mar		25	Ven		
26	Jeu		Sam		Mar		26	Jeu		Dim		Mer		26	Jeu		Dim		Mar		26	Ven		Dim		Mer		26	Sam		
27	Ven		Dim		Mer		27	Ven		Lun		Jeu		27	Ven		Lun		Mer		27	Sam		Lun		Jeu		27	Dim		
28	Sam		Lun		Jeu		28	Sam		Mar		Ven		28	Sam		Mar		Jeu		28	Dim		Mar		Ven		28	Lun		
29	Dim		Mar		Ven		29	Dim		Mer		Sam		29	Dim		Mer		Ven		29	Lun		Mer		Sam		29	Mar		
30	Lun		Mer		Sam		30	Lun		Jeu				30	Lun		Jeu		Sam		30	Mar		Jeu		Dim		30	Mer		
31			Jeu				31	Mar		Ven				31	Mar				Dim		31			Ven		Lun		31			
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

1/2 journée de soutenance -
reste du temps en
entreprise

Dimanches et jours fériés et fermetures centre	Périodes universitaires	Périodes en Entreprise possibles
	420,0	

NB : Ce calendrier est donné à titre d'information, il pourra subir de légères modifications en raison de contraintes pédagogiques. Notamment, pourront être positionnés des enseignements, le samedi matin

REMARQUES : Calendrier de formation Master Gestion des Ressources Humaines

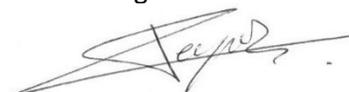
Semestre 1	
Réunion de rentrée	9/09/19
Début des cours	10/09/19
Fin des cours	20/12/19
Début Vacances de Noël	21/12/19
Fin Vacances de Noël	5/01/20
Semestre 2	
Début des cours	13/01/20
Fin des cours	14/03/20
Début Vacances d'Hiver	22/02/20
Fin Vacances d'Hiver	9/03/20
Début Vacances de Printemps	18/04/20
Fin Vacances de Printemps	4/05/20
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	16/09/20
Date fin stage alterné	07/03/20
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	16/03/20
Date fin stage	29/08/20
Soutenance de stage au plus tard	5/09/20
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois/12 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master
Management stratégique**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsable pédagogique de la mention :

LEBRUMENT Norbert, norbert.lebrument@uca.fr

Responsable pédagogique du Master 1 :

CASSIERE François, francois.cassiere@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques

- **Parcours** : Stratégie et pilotage des entreprises -
LAGRANGE Samuel, samuel.lagrange@uca.fr
- **Parcours** : Entrepreneurat et innovation (santé, sport et qualité de vie) -
HILLAIRET Dieter, dieter.hillairet@uca.fr
- **Parcours** : Management de projet, innovation et transformation numérique -
LEBRUMENT Norbert, norbert.lebrument@uca.fr
- **Parcours** : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller clientèle de professionnels
JONVAUX Rodolphe, rodolphe.jonvaux@uca.fr
- **Parcours** : Management des organisations médico-sociales et de santé (M2) -
MERIADE Laurent, laurent.meriade@uca.fr
- **Parcours** : Management et administration des entreprises (MAE) -(M2) -
RALET Patrick, patrick.ralet@uca.fr

Contact en scolarité :

- BLANCHETON Magalie, tel : 04 73 17 77 24, magalie.blancheton@uca.fr

- PANNUNZIO Sophie, tel : 04 73 17 78 27, sophie.pannunzio@uca.fr

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)

- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants auto-entrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Elle doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 3.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 4. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 4.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD en EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence au EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 4.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 4.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de

l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 5 : Stages

Les masters 1 et 2 de la mention « Management stratégique » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme :

- Master 1 : d'un stage de fin d'année d'une durée minimale de 2 mois et au maximum de 6 mois. Une dérogation au cas par cas est prévue pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS.
- Master 2 :
 - o Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation
 - o Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage) ou non alterné. La durée minimale de stage est de 2 mois et au maximum 6 mois.
 - o Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV. Modalités de compensation

Article 6

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, une session initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde session d'examens est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ainsi que le PMR ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- De la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- De la moyenne à l'UE Stage

et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris)

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation (p.8 à 48)

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Stratégie et pilotage des entreprises

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision GRH Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie	9		Anglais	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Analyse financière			EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
Management stratégique			EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
Mathématiques appliquées à la gestion			EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
Skills development			EvC	1 min	R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h	
UE 4 : Module : Stratégie et pilotage des entreprises	12		Co construction et UX	EvC	1 Min	R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h
Economie de l'innovation			EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h	
Marketing et communication			EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
Stratégies de distribution			EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
Fiscalité			EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h	
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3	Introduction à la recherche appliquée au PMR		1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
UE 6 : Stage			6			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	10/09/2019	9h00
Début des cours	10/09/2019	13h30
Fin des cours	21/12/2019	12h00
Début vacances de Toussaint	26/10/2019	12h00
Fin vacances de Toussaint	03/11/2019	00h00
Début Vacances de Noël	21/12/2019	12h00
Fin Vacances de Noël	05/01/2020	00h00
Semestre 2		
Début des cours	06/01/2020	8h00
Fin des cours	14/03/2020	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	16/03/2020	
Date fin stage	29/08/2020	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2020	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Stratégie et Pilotage de l'entreprise

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Management stratégique et intelligence économique Stratégies et management des connaissances Anglais des affaires	9	3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1H
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1H
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie Stratégies marketing Pilotage de la performance et analyse financière Management interculturel Gestion de projet	9	3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Gestion et valorisation des activités de l'entreprise Fiscalité Community Management SCM et Gestion de Production Tableaux de Bord des entreprises et Simulation Management des TIC Economie	12	2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours « Stratégie et Pilotage de l'entreprise »

Semestre 3	
Réunion de rentrée	16/09/2019
Début des cours	16/09/2019
Fin des cours	21/12/2019
Début Vacances de Noël	21/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	07/03/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	09/03/2020
Date fin stage	Au plus tard le 09/09/2020
Soutenance de stage au plus tard	13/09/2020
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois/ 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Entrepreneuriat et innovation (santé, sport, qualité de vie)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
4		EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
3		EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
4		EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
UE 2 : Outils managériaux et de décision GRH Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
4		EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
4		EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	
3		EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie	9												
Anglais			1	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Analyse financière			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Management stratégique			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Mathématiques appliquées à la gestion			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Skills development	1	EvC	1 min		R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h	
UE 4 : Module : Entrepreneuriat, Innovation, Santé et qualité de Vie	12												
Business plan prévisionnel			1	EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h
Microprojets innovants			3	EvC	2 Min			1	E	1h	1	E	1h
Entrepreneuriat et innovation sportive			3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Créativité			2	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h
Décisions stratégiques et opportunités d'affaires	3	EvC	2 min			1	E	1h	1	E	1h		
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
Introduction à la recherche appliquée au PMR													
UE 6 : Stage	6	6			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	10/09/2019	9h00
Début des cours	10/09/2019	13h30
Fin des cours	21/12/2019	12h00
Début vacances de Toussaint	26/10/2019	12h00
Fin vacances de Toussaint	03/11/2019	00h00
Début Vacances de Noël	21/12/2019	12h00
Fin Vacances de Noël	05/01/2020	00h00
Semestre 2		
Début des cours	06/01/2020	8h00
Fin des cours	14/03/2020	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	16/03/2020	
Date fin stage	29/08/2020	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2020	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Entrepreneuriat et innovation (santé, sport, qualité de vie)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE = 30	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Stratégies et management des connaissances Management stratégique et intelligence éco. Anglais des affaires (anglais de l'entrepreneuriat)	9	3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie numérique Stratégies marketing Pilotage de l'innovation et du projet innovant Gestion de projet Propriété intellectuelle et industrielle	9	2											
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Entrepreneuriat et innovation 1 Marché et industrie du sport Marchés et industrie de la santé Marché et industrie Qualité de vie Projet entrepreneurial et création d'activité Ingénierie financière et business plan	12	2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	3h	1	E	3h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE = 30	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Entrepreneuriat et innovation 2 Marketing et lancement de nouveaux produits Esprit d'entreprendre et leaderships Design, outils de conception/développement RSE et éco-conception	9		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Gestion du processus entrepreneurial Du produit au service : approche ergonomique de la conception par l'usage Gestion des ressources et pilotage-projet Témoignage d'entrepreneurs et créateurs d'activités innovantes	6		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Projet / micro-projet Micro-projet	6	6			1	M+S	45mn		1	M+S	45mn	1	-	
UE 7 : Stage ou Contrat d'engagement PEPITE Stage ou Contrat d'engagement PEPITE	9	9			1	M+S	45mn		1	M+S	45mn	1	-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours Entrepreneuriat et Innovation (Santé, Sport et Qualité de vie)

Semestre 3	
Réunion de rentrée	13/09/2019
Début des cours S1	16/09/2019
Fin des cours S1	13/12/2019
Début vacances de la Toussaint	PAS DE VACANCES
Reprise des cours	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Noël	21/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	20/03/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	01/10/2019
Date fin stage alterné	20/03/2020
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	23/03/2020
Date fin stage	Au plus tard le 31/08/2020
Soutenance de stage au plus tard	9/09/2020
Durée de stage ou Contrat d'engagement CAP PEPITE	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois/24 semaines

**MASTER mention : Management stratégique -
Parcours : Management de projet, innovation et transformation numérique**

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Socles et fondements techniques	15	4	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
Economie nationale/ internationale		4	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
Analyse et techniques d'étude de marché		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
Informatique de gestion		4	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
Contrôle de Gestion													
UE 2 : Outils managériaux et de décision	15	4	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
GRH		4	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
Droit (affaires/consommation)		4	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
Anglais		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
Management des réseaux numériques													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 3 : Environnement et stratégie Anglais Analyse financière Management stratégique Mathématiques appliquées à la gestion Skills development	9	1	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		1	EvC		1 min	R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h
UE 4 : Module : Management de Projet, Innovation et Transformation Numérique Design thinking BI & SQL Bases de données et programmation Python Conception et formalisation du cahier des charges Equipes projet et gestion de crise	12	1	EvC		1 Min	R+S	30 mn	1	E	1h	1	E	1h
		2	EvC		2 Min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
		3	EvC		2 min			1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	
UE 6 : Stage	6	6			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage.

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	10/09/2019	9h00
Début des cours	10/09/2019	13h30
Fin des cours	21/12/2019	12h00
Début vacances de Toussaint	26/10/2019	12h00
Fin vacances de Toussaint	03/11/2019	00h00
Début Vacances de Noël	21/12/2019	12h00
Fin Vacances de Noël	05/01/2020	00h00
Semestre 2		
Début des cours	06/01/2020	8h00
Fin des cours	14/03/2020	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	16/03/2020	
Date fin stage	29/08/2020	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2020	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE 1 : Cadre de l'action managériale Théorie et stratégies des organisations Strategic management and competitive intelligence Stratégies et management des connaissances Anglais des affaires	9		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie numérique Digital content marketing RGPD et transformation numérique CRM : Salesforce et Microsoft Dynamics CRM Gestion de projet et lean management Management des SI et ERP	9		1	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Outils et démarches au service de la transformation numérique de l'entreprise ERP 1 : Qualiatic training Démarches PLM Méthodes agiles Management de projet : méthode PRINCE2 ERP 2 : SAP training Système d'information Data Centric Business Intelligence et data visualization	12		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			1	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			1	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
			2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUES : Pour l'EC activités de synthèse et simulation de gestion un rapport est rendu, il peut éventuellement être présenté à l'oral.

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Management de l'équipe projet et innovation Management de l'équipe projet et leadership Management de l'innovation User eXperience (UX) Big data et innovation Anglais des affaires renforcé	12													
		3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
		3	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
		2	EvC	2 min				1	E	1h	1	E	1h	
UE 5 : Un module au choix : Développement professionnel et insertion	3	3	EvC	2 min				1	E		1	E	1h	
UE 6 : PMR	6	6			1	M + S	45 minutes	1	M + S	45 minutes		-		
UE 7 : Stage	9	9			1	M + S	45 minutes	1	M + S	45 minutes		-		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE, parcours Management de projet, Innovation et Transformation numérique

Semestre 3	
Réunion de rentrée	16/09/2019
Début des cours	16/09/2019
Fin des cours	14/12/2019
Début Vacances de Noël	
Fin Vacances de Noël	06/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	15/02/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	17/02/2020
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois /16 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique -

Parcours : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller clientèle de professionnels (M1)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Socles et fondements techniques Economie nationale/ internationale Analyse et techniques d'étude de marché Informatique de gestion Contrôle de Gestion	15	4 4 3 4	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h
UE 2 : Outils managériaux et de décision GRH Droit (affaires/consommation) Anglais Management des réseaux numériques	15	4 4 4 3	EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min				1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h	1 1 1 1	E E E E	1h 1h 1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences														
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance						
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.				
UE 3 : Environnement et stratégie Anglais Analyse financière Management stratégique Mathématiques appliquées à la gestion Skills development	9	1 2 3 2 1	EvC EvC EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min 2 min 1 min					R+S	30 mn	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h
UE 4 : Module : Carrières de la banque et de l'assurance : conseiller de clientèle professionnelle Connaitre le métier de conseiller de clientèle professionnelle/chargé d'affaires professionnelles Appréhender la gestion patrimoniale Les produits de la sphère privée Fiscalité des particuliers Négociation commerciale	12	1 2 3 3 3	EvC EvC EvC EvC EvC		2 Min 2 Min 2 min 2 min 2 min							1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h
UE 5 : Introduction à la recherche appliquée au PMR Introduction à la recherche appliquée au PMR	3	3			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn						-	
UE 6 : Stage	6	6			1	M+S	45 mn	1	M+S	45 mn						-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Pour la soutenance du PMR, celle-ci est collective, elle est individuelle pour le stage

Calendrier de formation du Master 1 MANAGEMENT STRATEGIQUE :

Evènement	Dates	Remarques
Semestre 1		
Rentrée	10/09/2019	9h00
Début des cours	10/09/2019	13h30
Fin des cours	21/12/2019	12h00
Début vacances de Toussaint	26/10/2019	12h00
Fin vacances de Toussaint	03/11/2019	00h00
Début Vacances de Noël	21/12/2019	12h00
Fin Vacances de Noël	05/01/2020	00h00
Semestre 2		
Début des cours	06/01/2020	8h00
Fin des cours	14/03/2020	12h00
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES	
Fin Vacances d'Hiver		
Début Vacances de Printemps		
Fin Vacances de Printemps		
Stage alterné	PAS DE STAGE ALTERNE	
Date début stage alterné		
Date fin stage alterné		
Stage fin de formation	OUI	
Date début stage	16/03/2020	
Date fin stage	29/08/2020	Au plus tard
Soutenance de stage au plus tard	04/09/2020	
Minimum	3 mois	12 semaines
Maximum	6 mois	24 semaines

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance					
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE4A : Connaître, développer, entretenir son portefeuille de clients professionnels Analyser un portefeuille de clients professionnels Définir un plan d'action et organiser la démarche commerciale Développer un portefeuille de clients professionnels	6	2 2 2	EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min					1 1 1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE4B : Gérer les risques des professionnels : Analyser les risques Se positionner sur la conduite à tenir en matière d'engagement	3	2 1	EvC EvC		2 min 2 min					1 1	E E		1 1	E E	1h 1h
UE4C: Proposer des solutions bancaires adaptées aux besoins des clients professionnels Conduire l'entrée en relation et gérer la relation au quotidien Exploiter la documentation comptable Accompagner le professionnel proposer des solutions personnalisées	12	4 4 4	EvC EvC EvC		2 min 2 min 2 min					1 1 1	E E E	1h 1h 1H	1 1 1	-E E E	1h 1h 1h
UE4D : Application des acquis	9	9			1	M + S	30 minutes			1	M + S	30 minutes		-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT STRATEGIQUE,

Parcours Carrières de la banque et de l'assurance : chargé de la clientèle des professionnels

Semestre 3	
Réunion de rentrée	09/09/2019
Début des cours	09/09/2019
Fin des cours	13/12/2019
Début Vacances de Noël	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Noël	PAS DE VACANCES
Semestre 4	
Début des cours	06/01/2020
Fin des cours	07/04/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	NON
Date début stage alterné	
Date fin stage alterné	
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	08/04/2020
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	4 mois / 16 semaines
Maximum	6 mois / 24 semaines

MASTER mention : Management stratégique - Parcours : Management des organisations médico-sociales et de santé (M2)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Cadre de l'action managériale	9													
Santé publique		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Droit		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Finances publiques		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Anglais		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
UE 2 : Outils managériaux et démarches au service de la stratégie	9													
Management des connaissances, pratique des organisations,		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Théorie et stratégies des organisations		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Droit du travail et responsabilité juridique		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
Outils qualitatifs et quantitatifs		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1H
UE 3 : Gestion et valorisation des activités publiques	12													
Marketing public		2	EvC						1	E	1h	1	E	1h
Management de la qualité de service de soin		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
Gestion hospitalière T2A - contrôle de gestion		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
Analyse des pratiques et gestion du changement		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
Psychosociologie		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences													
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance						
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
UE 4 : Pilotage et management des organisations publiques Gestion relationnelle et management d'équipe Droit approfondi des services publics Management des compétences et GPMC Evaluation de l'action publique Gestion des partenariats	9				2 min 2 min 2 min 2 min 2 min 2 min						1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h	1 1 1 1 1	E E E E E	1h 1h 1h 1h 1h
UE 5 : Développement professionnel Méthodologie et accompagnement	3				M	E ou O ou M		1	E ou O ou M	1h	1	E ou O ou M	1h	1	E ou O ou M	1H
UE 6 : PMR Projet mémoire recherche	9	9			1	M+S	1h	1	M+S	1h		-				
UE 7 : Stage Stage	9	9			1	Synt +S	30 min	1	Synt +S	30 min		-				

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

A = note de synthèse

Calendrier de formation du Master 2 Management Stratégique, parcours « Management des Organisations Médico-sociales et de Santé »

Semestre 3	
Réunion de rentrée	02/09/2019
Début des cours	02/09/2019
Fin des cours	28/02/2020
Début Vacances de Noël	23/12/2019
Fin Vacances de Noël	04/01/20120
Semestre 4	
Début des cours	01/03/2020
Fin des cours	30/06/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	OUI
Date début stage alterné	24/09/2019
Date fin stage alterné	07/06/2020
Stage fin de formation	NON
Date début stage	
Date fin stage	
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	2 mois / 8 semaines
Maximum	3 mois / 12 semaines

MASTER mention : Management stratégique

Parcours : Management - Administration des entreprises (MAE) M2 (M1 validé par conventions « double diplôme »)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : Compétences transversales du manager I	12	12												
EC 1 : Stratégie d'entreprise		6	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Développement durable et RSE		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Management international de l'entreprise		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 2 : Compétences fonctionnelles du manager I	12	12												
EC 1 : Gestion de production & Logistique		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Marketing et environnement 3.0		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Information comptable		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Analyse financière		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 3 : Compétences relationnelles du manager I	6	6												
EC 1 : Techn de communication interpersonnelle		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Communication et stratégies de persuasion		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 4 : Compétences transversales du manager II	6	6												
EC 1 : Droit des affaires		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Entrepreneuriat et projets innovants		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Business game		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 5 : Compétences fonctionnelles du manager II	12	12												
EC 1 : Gestion des ressources humaines		3	EvC		2 min				1		1h	1		1h
EC 2 : Droit du travail		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 3 : Négociation vente		3	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 4 : Contrôle de gestion		3	EvC		2min				1	E	1h	1	E	1h
UE 6 : Compétences relationnelles du manager II	3	3												
EC 1 : Management des équipes		2	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
EC 2 : Conduite de réunion et animation		1	EvC		2 min				1	E	1h	1	E	1h
UE 7 : Stage ou Mémoire terrain	9	9												
EC 1 : Stage, rapport d'activité, contrat d'engagement ou parcours recherche		9			1	M et S	45min		1	M et S	45min	-	-	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Calendrier de formation du Master 2 MANAGEMENT & ADMINISTRATION DES ENTREPRISES (MAE) :

Semestre 3	
Réunion de rentrée	12/09/2019
Début des cours	12/09/2019
Fin des cours	21/12/2019
Début Vacances de Noël	22/12/2019
Fin Vacances de Noël	05/01/2020
Semestre 4	
Début des cours	09/01/2020
Fin des cours	31/03/2020
Début Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Fin Vacances d'Hiver	PAS DE VACANCES
Début Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Fin Vacances de Printemps	PAS DE VACANCES
Stage alterné	OUI
Date début stage alterné	01-02-2020
Date fin stage alterné	31-08-2020
Stage fin de formation	OUI
Date début stage	01/04/2020
Date fin stage	Au plus tard le 31/08/2020
Soutenance de stage au plus tard	Avant la date de jury
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois /12 semaines
Maximum	6 mois/ 24 semaines

**MODALITES DE CONTRÔLE
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master
Marketing, vente**

Conseil de Gouvernance de l'IAE Clermont Auvergne : avis favorable le 18 juin 2019
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

Organisation de la formation

Responsables pédagogiques de la mention :

Emna CHERIF, emna.cherif@uca.fr

Sylvie VEDRINE, sylvie.vedrine@uca.fr

Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques :

Le M1 est commun aux 3 parcours. Les étudiants choisissent le parcours de M2 à l'issue de la première année.

- **Master 1 Marketing Vente**
Emna CHERIF, emna.cherif@uca.fr, Sylvie VEDRINE, sylvie.vedrine@uca.fr
- **Parcours 1** : Marketing opérationnel et digital (MOD) -
Elisabeth MARTIN-VERDIER, elisabeth.martin-verdier@uca.fr
- **Parcours 2** : Direction commerciale et international business (DCIB) -
Pascal BRASSIER, pascal.brassier@uca.fr, et Patrick RALET, patrick.ralet@uca.fr
- **Parcours 3** : Management de la distribution et relation de service (MDRS) -
Lionel COLOMBEL, lionel.colombel@uca.fr

Contact en scolarité :

Master 1 : Amandine GAUME, amandine.gaume@uca.fr, tel : 04 73 17 77 65

Sylviane BOROT, sylviane.borot@uca.fr, tel : 04 73 17 77 26

Master 2 : Parcours 1 et 2 : Amandine GAUME, amandine.gaume@uca.fr, tel : 04 73 17 77 65 et

Sylviane BOROT, sylviane.borot@uca.fr, tel : 04 73 17 77 26

Parcours 3 : Céline FERNANDES DA SILVA : celina.fernandes_da_silva@uca.fr, tel : 04 73 17 78 31

I - Organisation des enseignements

Article 1. Organisation

Les enseignements sont organisés en cours magistraux et/ou en TD.

Des groupes de TD sont constitués pour toutes les matières comportant des TD, ou enseignées exclusivement en TD. Les TD sont organisés sous la responsabilité du ou des enseignants en charge de la matière concernée.

Aucun changement de groupe n'est autorisé sauf pour les activités salariées dûment attestées par un contrat de travail. Les demandes doivent être adressées uniquement à la Scolarité.

Article 2. Incivilité

Toute incivilité lors d'un CM ou TD peut entraîner l'exclusion de l'étudiant à la séance ou l'arrêt de la séance. Les étudiants doivent adopter lors de leurs échanges avec les enseignants et les personnels administratifs et techniques une attitude respectueuse de la fonction exercée par ces derniers. Toute attitude irrespectueuse envers un personnel de l'Université sera interprétée comme outrage à l'égard d'une personne chargée d'une mission de service public, ce qui constitue un délit et pourra provoquer non seulement un renvoi devant la section disciplinaire de l'Université mais aussi l'engagement de poursuites pénales.

Article 3. Régime spécial d'études

Les étudiants bénéficiant du RSE sont dispensés d'assiduité aux TD et aux CM évalués exclusivement en EvC.

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés ou projets mémoires recherche.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux de maquettes pédagogiques ci-après.

Seuls sont concernés les étudiants en formation initiale et en reprise d'études.

Peuvent être bénéficiaires d'un RSE :

- Les étudiants salariés (contrat de travail de 2 mois consécutifs minimum hors dimanche)
- Les étudiants inscrits en double cursus (RSE possible que dans la seconde inscription)
- Les étudiants chargés de famille
- Les étudiantes enceintes
- Les étudiants en situation de handicap ou pour motif médical (certificat du SUH ou SSU)
- Les étudiants autoentrepreneurs (pôle PEPITE)
- Les étudiants bénéficiant à l'UCA d'un statut ouvrant droit à une demande de RSE.

Toutes les demandes de bénéfice de ce régime spécial sont examinées par le responsable de formation, le Directeur de l'IAE Clermont Auvergne sous réserve de fournir les justificatifs nécessaires.

L'imprimé de demande de RSE est disponible sur l'ENT. Il doit être adressé au service de la scolarité au plus tard 4 semaines, après la date de début de semestre ou de la signature d'un contrat de travail de plus de 2 mois consécutifs. Au-delà de ce délai, l'étudiant pourra se voir opposer un refus. Il doit être faite pour chaque semestre. En cas de force majeure, la demande de RSE peut être déposée à tout moment. Si la demande est acceptée, un contrat pédagogique précisant les aménagements d'études possibles, clairement identifiés, sera établi. Il sera signé par le responsable de formation de l'année d'études et par l'étudiant.

Article 4.1. : Régime d'études pour les sportifs de haut et bon niveau

Ce régime est fixé par la convention bilatérale signée entre l'Université Clermont Auvergne et le ministère chargé des sports. Les étudiants candidats doivent s'adresser au SUAPS qui gère les demandes et communique la date limite de dépôt des dossiers.

Article 4.2. : Régime d'études pour les étudiant-entrepreneurs

Ce régime est régi par le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) et il s'obtient, pour une année, auprès du PEPITE de l'UCAA. Ce statut permet notamment de substituer l'UE stage professionnel, par une période de travail sur un projet de création contractualisée par le Contrat d'Engagement PEPITE. La durée est la même que celle prévue pour le stage professionnel de l'année du diplôme. Elle donne lieu à la production d'un rapport et une soutenance. L'obtention des ECTS correspondants, les règles d'évaluation, de compensation, les exigences et les conditions de réalisation de cette période sont les mêmes que celles définies dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de la mention du diplôme.

II - Modalités de contrôle des connaissances

Article 5. Evaluation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par des épreuves d'évaluations continues (EvC) et/ou par des évaluations terminales (EvT), écrits ou oraux, au terme du semestre, dans les conditions prévues dans les tableaux en annexe. Ces épreuves surveillées peuvent avoir lieu le samedi.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au CROUS à sa demande.

Article 5.1 Evaluation en EvC

Les notes obtenues dans le cadre des TD aux EvC sont diffusées régulièrement aux étudiants uniquement par leurs enseignants.

- L'évaluation continue est constituée d'au moins deux évaluations par matière.
- En cas d'absence **justifiée** à une épreuve programmée évaluée en EvC ou en cas d'absence **justifiée** à une épreuve non programmée évaluée en EvC, une épreuve de substitution est proposée à l'étudiant par son enseignant. Cette épreuve a lieu soit pendant la première séance où l'étudiant est à nouveau présent, soit à une date ultérieure déterminée par le responsable des enseignements. Une seule session de substitution par EvC sera proposée. En cas d'absence à l'EvC de substitution, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.
- En cas d'absence **non justifiée** à une épreuve évaluée en EvC programmée ou non programmée, l'étudiant sera déclaré défaillant à la matière et passera en seconde chance.

Article 5.2 Evaluation en EvT

L'absence aux épreuves terminales vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde session en fin d'année universitaire, afin de valider leur année d'études.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité du diplôme dans un délai de 3 jours à partir du 1er jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original au service de scolarité par tout moyen.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC et EvT* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

*Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.

Article 5.3 Evaluation des étudiants en situation de handicap

Conformément à la charte des examens pour les étudiants en situation de handicap, ces derniers peuvent se voir proposer un aménagement des conditions d'examen après avis du médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) et de l'autorité administrative. Des délais sont à respecter : voir charte du SUH sur le site du SUH.

En cas d'absence à un examen, les étudiants bénéficiant d'un aménagement sont priés de prévenir la scolarité dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen. En application de la charte du SUH, si dans un délai de 15 jours ouvrables avant la date de l'examen, l'étudiant n'a pas prévenu le service de scolarité de sa volonté de ne pas se présenter à l'examen, et s'il n'est pas présent le jour de l'examen sans pouvoir justifier son absence, l'autorité administrative se réserve le droit de réviser son autorisation d'aménagement pour les sessions d'examens ultérieures.

III – Stage – Expérience professionnelle :

Article 6 : Stages

Les masters 1 et 2 de la mention « Marketing-Vente » comportent la validation d'une expérience professionnelle qui prend la forme.

- Master 1 : d'un stage de fin d'année d'une durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois, pouvant avoir lieu de mars à août. Une dérogation au cas par cas est prévue pour les étudiants ayant réalisé le second semestre dans le cadre d'un programme ERASMUS.
- Master 2 :
 - o Soit d'une alternance sous forme de contrat d'apprentissage ou de contrat de professionnalisation

- Soit d'un stage alterné (sur le calendrier de l'alternance apprentissage), ou non alterné. La durée minimale de stage est de 3 mois et au maximum 6 mois.
- Soit de la validation d'une expérience professionnelle pour les étudiants avec le statut de formation continue.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

IV – Modalités de compensation :

Article 7

Les enseignements des Masters de l'IAE Clermont Auvergne sont organisés en unités d'enseignement (UE) et en semestres.

L'année est validée quand l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des UE. L'UE stage n'est pas compensable et ne participe pas au processus de compensation. Pour valider l'UE stage l'étudiant doit obtenir une note > ou = à 10/20.

Pour chaque semestre, une évaluation initiale de contrôle des connaissances est organisée.

En cas d'ajournement à l'évaluation initiale, une seconde chance d'examens est organisée à la fin de l'année universitaire. Toutefois, le stage et/ou mémoire professionnel ne peuvent pas faire l'objet d'un rattrapage.

La délivrance du diplôme est conditionnée par l'obtention :

- de la moyenne à la partie enseignement (ensemble des UE hors stage)
- de la moyenne à l'UE stage

Et donc de la moyenne à l'année (moyenne des 2 semestres stage compris).

Le calcul de la moyenne de la partie enseignement (ensemble des UE des deux semestres hors stage) s'effectue en pondérant chaque UE par le nombre de crédits qui lui sont attribués.

V - Plagiat

Toute citation non référencée, tout emprunt à un document non cité relèvent du plagiat et seront sanctionnés en tant que tel.

Le plagiat relève d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une épreuve d'un examen et à ce titre relève du régime disciplinaire (décret n°92-657 du 13 juillet 92). La procédure de saisine de la commission disciplinaire sera suivie conformément au décret.

VI Maquettes de la formation : Voir pages 7 à 22

MASTER mention : Marketing, vente (tronc commun 1^{re} année)

M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : FONDAMENTAUX DU MARKETING	12													
EC 1 : Management stratégique		3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h	
EC 2 : Mix Marketing		6	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h	
EC 3 : Comportement du consommateur		3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h	
UE 2 : ANALYSE ET ETUDE DU MARCHÉ	6													
EC 1 : Analyses et techniques d'études de marché		3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h	
EC 2 : Analyse de données en marketing		3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h	
UE 4 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE	12													
EC 1 : Business English (1)		3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h /	1	E	1h	
EC 2 : Projet d'insertion professionnelle		3	EvC		Au moins 2			/	/	/	/	/	/	
EC 3 : Droit de la concurrence et de la consommation		3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h	
EC 4 : Gestion de projet		3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

REMARQUE : premier et deuxième semestres 100% mutualisés entre les trois parcours de Master 2

MASTER mention : Marketing, vente (tronc commun 1^{re} année)

M1 Semestre 2 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : STRATEGIES MARKETING	6													
EC1 : Plan marketing			3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Initiation à la recherche en marketing-vente	3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h		
UE 6 : QUALIFICATIONS MARKETING & VENTE	6													
EC1 : Méthode de vente			2	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Les nouveaux Marketing			2	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC 3 : Marketing des services	2	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h		
UE 7 : SPECIALITES MARKETING & VENTE (2EC/3)*	6													
EC 1 : International sales development			3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC 2 : Marketing digital et méthodes en neurosciences			3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
EC3 : Environnement Distribution et Retail	3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h		
UE 8 : ANGLAIS	3													
EC 1 : Business English (2)			3	EvC		Au moins 2			1	ET	1h	1	E	1h
UE 9 : STAGE	9													
EC 1 : Stage			9				M et S	30 min		M et S	30 min	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

***Chaque étudiant doit suivre le(s) cours de spécialité de son parcours + une EC au choix parmi celles proposées dans les autres parcours**

REMARQUES : Calendrier de formation ci-après.

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	16 septembre 2019	6 janvier 2020 à partir de 8h
Date de début des cours et des TD	Lundi 16 septembre 2019 à partir de 13h	6 janvier 2020 à partir de 8h
Examens	Contrôle continu mais quelques épreuves individuelles sur table	Contrôle continu mais quelques épreuves individuelles sur table
Congés de Toussaint	Du 28 octobre au 3 novembre 2019	
Congés de Noël	Du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020	
Congés d'hiver		Non prévu
Stage		A temps plein en fin de formation* Période : du 02 mars 2020 au 31 août 2020 Durée minimale : 3 mois / 12 semaines Durée maximale : 6 mois / 6 semaines * Sauf dérogation semestre à l'étranger

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 1 : Marketing opérationnel et digital (MOD)

M2 Semestre 3 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			Seconde chance				
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 1 : MARKETING MANAGEMENT EC 1 : Branding et gestion de marque * EC 2 : Innovation marketing *	6													
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
UE 2 : MARKETING DIGITAL EC 1 : Stratégie marketing digital et mix marketing EC 2 : Webanalytics	6													
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
		3	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H	
UE 3 : CREATION PUBLICITAIRE EC 1 : Création et fabrication publicitaire EC 2 : PAO	6													
		3	EvC		2		/	1	M	/	1	E	1H	
		3	EvC		2		/	1	M	/	1	M	1H	
UE 4 : ANIMATION ET COMMUNICATION INTERNES EC 1 : Animation du réseau commercial EC 2 : Communication interne	6													
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
		3	EvT		1	M	/	1	M	/	1	E	1H	
UE 5 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (1) EC 1 : Business English (1) EC 2 : Séminaires métiers et préparation au recrutement	6													
		3	EvC		2		/	1	E	2H	1	E	1H	
		3	EvT		1	M	/	1	M	/	1	M	/	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 1 : Marketing opérationnel et digital (MOD)

M2 Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 6 : COMMUNICATION DIGITALE EC 1 : Médias digitaux EC 2 : Création et ergonomie de site web	6													
		3	EvC		2 minimum		/	1	E	2H	1	E	1h	
		3	EvC		2 minimum		/	1	M	/	1	E	1H	
UE 7 : MARKETING DIRECT ET E-COMMERCE EC 1 : Marketing direct et fidélisation EC 2 : E-commerce et CRM	6													
		3	EvC		2 minimum		/	2	M	/	1	E	1H	
		3	EvC		2 minimum		/	1	M	/	1	E	1H	
UE 8 : SEMINAIRES SPECIFIQUES EC 1 : Marketing agroalimentaire, de la santé, cinématographique, panels, plan média, relations presse, International Week, etc.	3													
		3	EvC		2 minimum		/	2	E	2H	1	E	1H	
UE 9 : OUTILS D'INSERTION PROFESSIONNELLE (2) EC 1 : Business English (2) EC 2 : Droit du marketing et du commerce EC 3 : Projet/contrat ou alternance ou mémoire	6													
		2	EvC		2 minimum		/	1	E	2H	1	E	1H	
		2	EvT		1	E	2H	1	E	2H	1	E	1H	
		2	EvT		1	M et S	1H	/	/	/	/	/	/	
UE 10 : APPLICATIONS PROFESSIONNELLES EC 2 : Stage en entreprise ou alternance	9													
		9	EvT		1	M et S	30'	1	M et S	30'	/	/	/	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif. **REMARQUES** : Calendrier de formation et d'alternance.

Début de la formation : 24 septembre 2019

Fin de la formation : fin septembre 2020 (après soutenances de stage)

Calendrier des cours 2019-2020

09/2019			10/2019			11/2019			12/2019			01/2020			02/2020			03/2020			04/2020			05/2020			06/2020			07/2020			08/2020			09/2020						
m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		m	ap		
1	Dim		Mar			Ven	Tous.		1	Dim		Mer	J. de l'an	Sam			1	Dim		Mer			Ven	1er Mai			1	Lun	Pentecôte	Mer			Sam			1	Mar					
2	Lun		Mer			Sam			2	Lun		Jeu		Dim			2	Lun		Jeu			Sam				2	Mar		Jeu			Dim			2	Mer					
3	Mar		Jeu			Dim			3	Mar		Ven		Lun			3	Mar		Ven			Dim				3	Mer		Ven			Lun			3	Jeu					
4	Mer		Ven			Lun			4	Mer		Sam		Mar			4	Mer		Sam			Lun				4	Jeu		Sam			Mar			4	Ven					
5	Jeu		Sam			Mar			5	Jeu		Dim		Mer			5	Jeu		Dim			Mar				5	Ven		Sam			Dim			Mer			5	Sam		
6	Ven		Dim			Mer			6	Ven		Lun		Jeu			6	Ven		Lun			Mer				6	Sam		Lun			Jeu			6	Dim					
7	Sam		Lun			Jeu			7	Sam		Mar		Ven			7	Sam		Mar			Jeu				7	Dim		Mar			Ven			7	Lun					
8	Dim		Mar			Ven			8	Dim		Mer		Sam			8	Dim		Mer			Ven	Victoire			8	Lun		Mer			Sam			8	Mar					
9	Lun		Mer			Sam			9	Lun		Jeu		Dim			9	Lun		Jeu			Sam				9	Mar		Jeu			Dim			9	Mer					
10	Mar		Jeu			Dim			10	Mar		Ven		Lun			10	Mar		Ven			Dim				10	Mer		Ven			Lun			10	Jeu					
11	Mer		Ven			Lun	Armist.		11	Mer		Sam		Mar			11	Mer		Sam			Lun				11	Jeu		Sam			Mar			11	Ven					
12	Jeu		Sam			Mar			12	Jeu		Dim		Mer			12	Jeu		Dim			Mar	Pâques			12	Ven		Dim			Mer			12	Sam					
13	Ven		Dim			Mer			13	Ven		Lun		Jeu			13	Ven		Lun			Mer			L. Pâques	13	Sam		Lun			Jeu			13	Dim					
14	Sam		Lun			Jeu			14	Sam		Mar		Ven			14	Sam		Mar			Jeu				14	Dim		Mar	Fête Nat.	Ven			14	Lun						
15	Dim		Mar			Ven			15	Dim		Mer		Sam			15	Dim		Mer			Ven				15	Lun		Mer			Sam	Assomp.		15	Mar					
16	Lun		Mer			Sam			16	Lun		Jeu		Dim			16	Lun		Jeu			Sam				16	Mar		Jeu			Dim			16	Mer					
17	Mar		Jeu			Dim			17	Mar		Ven		Lun			17	Mar		Ven			Dim				17	Mer		Ven			Lun			17	Jeu					
18	Mer		Ven			Lun			18	Mer		Sam		Mar			18	Mer		Sam			Lun				18	Jeu		Sam			Mar			18	Ven					
19	Jeu		Sam			Mar			19	Jeu		Dim		Mer			19	Jeu		Dim			Mar				19	Ven		Dim			Mer			19	Sam					
20	Ven		Dim			Mer			20	Ven		Lun		Jeu			20	Ven		Lun			Mer				20	Sam		Lun			Jeu			20	Dim					
21	Sam		Lun			Jeu			21	Sam		Mar		Ven			21	Sam		Mar			Jeu	Ascens.			21	Dim		Mar			Ven			21	Lun					
22	Dim		Mar			Ven			22	Dim		Mer		Sam			22	Dim		Mer			Ven				22	Lun		Mer			Sam			22	Mar					
23	Lun		Mer			Sam			23	Lun		Jeu		Dim			23	Lun		Jeu			Sam				23	Mar		Jeu			Dim			23	Mer					
24	Mar		Jeu			Dim			24	Mar		Ven		Lun			24	Mar		Ven			Dim				24	Mer		Ven			Lun			24	Jeu					
25	Mer		Ven			Lun			25	Mer	Noël	Sam		Mar			25	Mer		Sam			Lun				25	Jeu		Sam			Mar			25	Ven					
26	Jeu		Sam			Mar			26	Jeu		Dim		Mer			26	Jeu		Dim			Mar				26	Ven		Dim			Mer			26	Sam					
27	Ven		Dim			Mer			27	Ven		Lun		Jeu			27	Ven		Lun			Mer				27	Sam		Lun			Jeu			27	Dim					
28	Sam		Lun			Jeu			28	Sam		Mar		Ven			28	Sam		Mar			Jeu				28	Dim		Mar			Ven			28	Lun					
29	Dim		Mar			Ven			29	Dim		Mer		Sam			29	Dim		Mer			Ven				29	Lun		Mer			Sam			29	Mar					
30	Lun		Mer			Sam			30	Lun		Jeu		Dim			30	Lun		Jeu			Sam				30	Mar		Jeu			Dim			30	Mer					
31			Jeu						31	Mar		Ven					31	Mar		Ven			Dim				31			Ven			Lun			31						
		0,0	0,0			0,0	0,0				0,0	0,0		0,0	0,0					0,0	0,0		0,0	0,0				0,0	0,0		0,0			0,0					0,0	0,0		

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes ENTREPRISE POSSIBLES

Périodes UNIVERSITAIRES

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Mardi 24 septembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Date de début des cours et des TD	Mardi 24 septembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Examens	Selon les matières EvC ou Examen terminal à la fin des cours	Selon les matières EvC ou Examen terminal à la fin des cours
Congés de Toussaint	Uniquement pour les étudiants non alternants Du 28 octobre au 3 novembre 2019.	
Congés de Noël	Uniquement pour les étudiants non alternants Du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020	
Congés d'hiver		
Stage	Stage alterné : à partir du 30 septembre 2019	Stage final : à partir du 16 mars 2020 jusqu'au 18 septembre 2020

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 2 : Direction commerciale et international business (DCIB)

M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : MANAGEMENT DES VENTES EC 1.1 : <i>Strategic Sales Development</i> EC 1.2 : <i>Sales Teams Management</i> EC 1.3 : <i>L'acheteur B2B</i>	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1	E E E	1h 1h 1h	1	E E E	1h 1h 1h
UE 2 : NEGOCIATION COMMERCIALE EC 2.1 : <i>Méthodes de vente approfondies</i> EC 2.2 : <i>Business Negotiation</i> EC 2.3 : <i>Cross-Cultural Negotiation</i>	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1	E E E	1h 1h 1h	1	E E E	1h 1h 1h
UE 3 : INTERNATIONAL BUSINESS EC 3.1 : <i>International Commerce Strategy</i> EC 3.2 : <i>International Trade Instruments</i> EC 3.3 : <i>Global Business Game</i>	6	2 2 2	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1	E E E	1h 1h 1h	1	E E E	1h 1h 1h
UE 4 : OUTILS PROFESSIONNELS EC 4.1 : <i>Cross-cultural management</i> EC 4.2 : <i>Prise de parole en public</i>	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum			1	E E	1h 1h	1	E E	1h 1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Cours en italique : cours en anglais ou bilingues

* EC orientée « recherche »

MASTER mention : Marketing, vente - Parcours 2 : Direction commerciale et international business (DCIB)

M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff. des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
			Type de contrôle	% EvC/ EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : DECISION STRATEGIQUE EC 5.1 : <i>Key Account Management</i> EC 5.2 : Stratégies multicanal & relation client EC 5.3 : Définition & pilotage du budget commercial	9	3 3 3	EvC EvC EvC		2 minimum 2 minimum 2 minimum			1	E E E	1h 1h 1h	1 1 1	E E E	1h 1h 1h
UE 6 : SEMINAIRES INTERNATIONAUX EC 6.1 : <i>International Marketing</i> EC 6.2 : <i>International Week</i>	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum			1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 7 : DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EC 7.1: Concours de négociation - <i>Negotiation Competition</i> EC 7.2 : Ingénierie commerciale	6	3 3	EvC EvC		2 minimum 2 minimum			1	M E	1h 1h	1	E E	1h 1h
UE 8 : EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EC 8.1 : Méthodologie de projets professionnels - <i>Professional projects</i> - Contrat d'apprentissage, de professionnalisation, Stage	9	9			1	M et S	30'	1	M et S	30'	/	/	/

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Cours en italique : cours en anglais ou bilingues (in red : courses taught in English)

Calendrier de formation et d'alternance page suivante.

	Semestre 1	Semestre 2
Date de rentrée	Lundi 16 septembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Date de début des cours et des TD	Lundi 16 septembre 2019	Lundi 6 janvier 2020
Examens	Contrôle continu	Contrôle continu
Congés de Toussaint	Du 21 au 27 octobre 2019	
Congés de Noël	Du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020	
Congés d'hiver		Non prévu
Stage		Stage alterné : à partir du 30 septembre 2019 ; A temps plein en fin de formation, à partir du 19 Mars 2020

Début de la formation : 16 septembre 2019 ; Fin de la formation : fin septembre 2020 (après soutenances de stage)
Calendrier des cours 2019-2020

09/2019		10/2019		11/2019		12/2019		01/2020		02/2020		03/2020		04/2020		05/2020		06/2020		07/2020		08/2020		09/2020			
m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap	m	ap
1	Dim			Mar		Ven	Tous.																				
2	Lun			Mer		Sam																					
3	Mar			Jeu		Dim																					
4	Mer			Ven		Lun																					
5	Jeu			Sam		Mar																					
6	Ven			Dim		Mer																					
7	Sam			Lun		Jeu																					
8	Dim			Mar		Ven																					
9	Lun			Mer		Sam																					
10	Mar			Jeu		Dim																					
11	Mer			Ven		Lun	Armist.																				
12	Jeu			Sam		Mar																					
13	Ven			Dim		Mer																					
14	Sam			Lun		Jeu																					
15	Dim			Mar		Ven																					
16	Lun			Mer		Sam																					
17	Mar			Jeu		Dim																					
18	Mer			Ven		Lun																					
19	Jeu			Sam		Mar																					
20	Ven			Dim		Mer																					
21	Sam			Lun		Jeu																					
22	Dim			Mar		Ven																					
23	Lun			Mer		Sam																					
24	Mar			Jeu		Dim																					
25	Mer			Ven		Lun																					
26	Jeu			Sam		Mar																					
27	Ven			Dim		Mer																					
28	Sam			Lun		Jeu																					
29	Dim			Mar		Ven																					
30	Lun			Mer		Sam																					
31				Jeu																							
		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	

Dimanches et jours fériés et fermetures centre

Périodes universitaires 400 h

Périodes en Entreprise possibles dans le cadre de l'alternance

M2 Semestre 4 :	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Environnement International et Environnement Juridique EC 1 : Environnement International EC 2 : Droit de la distribution	3	2 1	EvC EvC		2 au minimum				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1 h 1h
UE 6 : Relation de service et stratégies de distribution EC 1 : Stratégies de distribution EC 2 : Anglais du commerce et de la vente	6	3 3	EvC EvC		2 au minimum				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 7 : Management de la valeur client EC 1 : Management des activités de services - Data Mining EC 2 : Stratégies de fidélisation et satisfaction client	6	3 3	EvC EvC		2 au minimum				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 8 : Environnement Multicanal et Communication EC 1 : Environnement Multicanal EC 2 : Environnements Digitaux	6	3 3	EvC EvC		2 au minimum				1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h
UE 9 : Application des acquis 2 EC 1 : Alternance ou stage en entreprise	9	9				M+S	45 min		2	M+S	1h	-	-	-

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

Semestre 3	
Réunion de rentrée	16 septembre 2019
Début des cours	16 septembre 2019
Fin des cours	31 janvier 2020
Début Vacances de Noël	21 décembre 2019
Fin Vacances de Noël	06 janvier 2020
Semestre 4	
Début des cours	1 ^{er} février 2020
Fin des cours	31 mars 2020
Début Vacances d'Hiver	Néant
Fin Vacances d'Hiver	Néant
Début Vacances de Printemps	Néant
Fin Vacances de Printemps	Néant
Stage alterné	Oui
Date début stage alterné	16 septembre 2019
Date fin stage alterné	15 septembre 2019
Stage fin de formation	Oui
Date début stage	Début avril 2020
Date fin stage	15 septembre 2020
Soutenance de stage au plus tard	28 septembre 2019
Durée de stage alterné ou non	
Minimum	3 mois / 12 semaines
Maximum	5 mois / 20 semaines

